

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE — "DROIT AU BUT"

ABONNEMENT : Une piastre (\$1.00) par année ;
strictement payable d'avance.

DIRECTEUR-GERANT :
Olivier Asselin.

REDACTION ET ADMINISTRATION :
1437 rue Notre-Dame, Montréal.

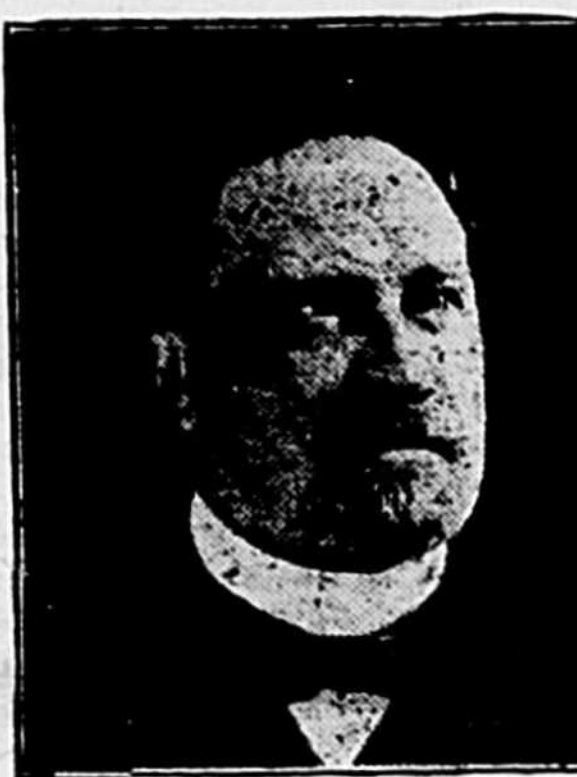
Téléphone Bell

Rédaction et Administration : M. 3237
Circulation : M. 3237
Maison de Directeur : EST 2684

Publié par LA Cie DE PUBLICATION DU
"NATIONALISTE"

M. Amédée Bouchard,

FONDATEUR DU CERCLE DES NOTAIRES



Né à Napierville le 4 novembre 1865, est pour père le notaire Ephrem Bouchard, receveur de l'enregistrement et pour mère, Mme Rosalie McNeil. Fit la première partie de ses études classiques au collège de Ste-Thérèse et vint les terminer au séminaire de philosophie de Montréal. Après des examens préliminaires remarquablement heureux, il entra à Laval.

Admis à la pratique du notariat, il s'est fixé à Montréal. A son entrée dans la profession M. Bouchard fut, comme beaucoup d'autres, triste, humilié de voir en quel effacement elle était tombée. Pour lui infuser une nouvelle énergie, il entreprit de ressusciter le "Cercle des Notaires de Montréal", qui a opéré des réformes importantes.

Il a écrit sur les questions de droit, dans la "Revue du Notariat" et dans la "Revue Légale" des articles qui furent remarqués et, qui maintenant sont autorisés.

M. Bouchard est marié depuis sept ans à Mademoiselle Marie-Louise Malo, fille de feu M. Jean Malo, entrepreneur en bâtiments.

Hélas! que sommes-nous, ô hommes, pour tenter de prédire ce qu'il adviendra d'une nationalité, quand nous ne sommes pas même capables de déterminer l'heure de la chute d'un seul cheveu de notre tête?

Cependant, il y a tant de nos compatriotes qui viennent d'émigrer leurs théories à ce sujet, que je puis bien risquer, moi aussi, mon opinion.

La voici :
Il est grave, et bien profondément, dans mon âme et dans mon cœur, que ceux de nous nationalistes forment, un jour, une splendide nation.

Et se trouve-t-il un Canadien-Français dans l'âme et le cœur duquel le même sentiment n'existe pas?

Pour ma part, je n'en ai pas encore rencontré un seul, qui lutignait ou instruit, de la classe des privilégiés de la fortune ou de celle que le sort a le plus maltraitée.

S'il en est ainsi, comment se peut-il que nous n'ayons pas pour mission de devenir un peuple distinct?

Et si nous avons cette mission, d'où peut-elle nous venir, si ce n'est du Dieu des nations?

Or, en ce cas, qui pourrait nous empêcher d'accomplir nos destinées, je veux dire de former une race? Notre seule insouciance?

Là-dessus, notre passe ne nous est-il pas un sûr garant de l'avenir?

Avons donc confiance!

D'ailleurs, nous n'avons pas été seuls depuis l'origine de la colonie, nous avons été, pour ainsi dire, conduits comme par la main, par une puissance mystérieuse, ainsi que chaque page de nos annales le prouve. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'avenir, puisque nous avons notre mission à accomplir, comme chacune des autres nations a eu ou aura la sienne?

Non. Toutes nos prévisions pessimistes, toutes nos craintes exagérées, de même que nos fréquentes alarmes, ne sauraient nous détourner de notre fin; nous poursuivrons quand même notre marche en avant, et ce, sans défaillance.

Quoi que l'on puisse dire de la lenteur de notre progrès dans un domaine dépourvu de tant de ressources, le rapport de l'instruction élémentaire que nous avons fait, tout ce que nous avons pu faire, en ce qui concerne les mouvements commerciaux, il n'y a pas lieu, je crois, de nous trop plaindre d'en retarder; cette lenteur avait peut-être sa sagesse, et d'ailleurs le passé ne nous appartient plus.

Notre marche, en tout cas, s'est fort accélérée depuis quelques années et nous sommes en plein progrès, quel qu'on dise.

Sans doute, nous avons en des torts, nous avons commis des erreurs; mais cela n'a rien de d'humain: "Errare humanum est!" Les autres races ont aussi leurs fautes.

Accusons-nous toutefois, sans fausse honte, pour ce qui est de l'instruction de nos populations; nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions pu, tout ce que nous aurions dû faire à cet égard, depuis un quart de siècle.

Nous avons à améliorer beaucoup et à beaucoup réformer en cette matière.

Par exemple, il n'y a absolument pas de proportion entre l'attention et les soins dont nous entourons



Pierre Garon

GERANT DE LA "COMPAGNIE D'ASSURANCE POPULAIRE"

Né le 29 juin 1856 à Saint-Germain-de-Rimouski. Fut un des premiers élèves du collège de cette jolie petite ville. A aussi étudié le droit. A habité l'Ouest canadien et américain pendant trois ans. Depuis son retour à Montréal en 1885, s'est constamment occupé d'assurance sur la vie. A administré la "Canadienne" avec succès pendant onze ans. A été ensuite gerant provincial de "L'Union-Vie", de Toronto. Fondé en mai dernier la Compagnie d'Assurance Populaire, dont il est le directeur-gerant. Chef d'une nombreuse et intéressante famille.

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande, je dois vous dire sincèrement que je ne vois pas un avenir brillant pour nous, tant que la Province de Québec ne sera pas indépendante. Petit à petit, tout bon Canadien-Français devrait travailler dans ce but, afin que nous n'arrivions sans heurt, je ne conseillerai pas l'effusion du sang, mais du moment que l'Angleterre serait bien convaincue que la grande majorité de notre peuple est en faveur de l'indépendance, je ne crois pas qu'elle y mit une objection sérieuse, car nous ne lui valons pas grand-chose. D'ailleurs, supposons qu'il fallût travailler un peu pour obtenir ce résultat, il me semble qu'il en vaudrait bien la peine.

L'idée de s'appeler une nation, lorsqu'on ne peut rien faire sans que tout soit scruté par la mère-patrie, est désoleuse, et les messieurs de Downing Street doivent s'amuser lorsque nous prenons ce titre. Ils nous laissent dire, mais ils agissent à leur guise.

J'admets que nous jouissons d'une liberté relative et que nous ne sommes peut-être pas les colons les plus maltraités sous ce beau ciel bleu, mais nous ne sommes que colons, et pour quel compte, sans orgueil aucun, place l'indépendance au-dessus des considérations matérielles de la vie, cet état n'est pas satisfaisant, et on devrait viser plus haut.

Je suis surpris de voir nos hommes publics de la Province de Québec. Il est vrai qu'ils auraient un peu plus de responsabilité à gouverner un pays indépendant, mais ils pourraient s'en occuper. Ils auraient alors intérêt à étudier les grandes questions d'économie sociale et politique afin de nous faire bénéficier de leurs recherches. On aurait pour les notes des positions importantes, surtout dans la diplomatie et le gouvernement, au lieu de payer des sommes folles aux représentants de l'Angleterre.

La plus grande objection à la réalisation de ce projet semble être la crainte que les États-Unis ne nous engloberaient par la force. Je crois que cette crainte est puérile. Ils pourraient s'annexer une foule de petites républiques sud-américaines, et cependant ils n'en font rien. Au pis aller, même annexés aux États-Unis, nous serions indépendants, et notre position serait encore préférable à la position actuelle.

Je préche l'indépendance de la Province de Québec parce que l'union complète et durable des Anglais et des Canadiens-Français ou des protestants et des catholiques, est un rêve. Les catholiques de langue anglaise, surtout les Irlandais qui savent presque tous le français, nous sont généralement sympathiques à cause de leur religion.

Ce qui s'est passé à la Chambre des Communes au sujet du projet de loi concernant la création de nouvelles provinces ne prouve-t-il pas, au-delà de tout doute, ce que je viens de dire au sujet de l'union des races? MM. Laurier, Bouchard et autres ont beau s'évertuer à recommander cette union, ils savent que c'est une chose quasi-impossible (1) dans notre état actuel. Si la Province de Québec était indépendante, nous pourrions vivre en meilleure intelligence avec tout le monde, car notre passé est la même garantie que nous ne profiterions pas de notre position pour maltraiter qui que ce soit de notre religion et notre tempérament nous le défendait.

Tant que nous resterons dans l'état actuel, nous aurons mauvaise grâce de nous plaindre, lorsque les Anglais voudront faire les maîtres. En dernier ressort, ils le sont, et nous le sentons si bien que nous n'osons les contredire beaucoup, même quand le droit est de notre côté. N'est-ce pas un fait avéré que nous cédonons presque toujours aux Anglais lorsque nos droits sont complètement ou partiellement en jeu? Avons-nous notre part d'influence et de patronage dans les gouvernements? Non, et il serait puéril de beaucoup nous en plaindre tant que nous ne serons que des colons dépendant de colons.

J'espère que ces quelques réflexions amèneront quelques Canadiens — Français d'intelligence et de moyens financiers, à faire leur devoir, à se mettre à la tête d'un mouvement qui précéderait pacifiquement l'indépendance de la Province de Québec.

Que tous ceux qui voient ce projet d'un bon œil, veuillent bien me faire parvenir leurs noms et adresses, de même que leurs suggestions. J'invite aussi ceux qui ne partagent pas mon opinion à me faire connaître leurs vues, soit personnellement ou par l'intermédiaire de ce journal.

En attendant, je crois que nos gens doivent continuer à s'emparer du sol, c'est-à-dire à se faire cultivateurs, car la plus grande somme de bonheur qu'on puisse acquiescer ici-bas se trouve à la campagne, en dépit des faux brillants des villes. Je ne cesserais de répéter aux habitants des campagnes et surtout aux cultivateurs, de ne pas abandonner la proie pour l'ombre, l'indépendance pour la sujétion. Ceux qui réussissent le mieux dans les villes paient cherement leur succès, en souffrances morales, qui amènent souvent aussi des souffrances physiques. C'est un fait reconnu que la moyenne de la durée de la vie est plus courte à la ville qu'à la campagne.

La ville ne peut se passer de la campagne, qui, elle, peut fort bien se passer de la ville.

En politique, on devrait, ce me semble, renoncer à l'esprit de parti et accorder sa confiance à qui la mérite.

Sans encourager l'infériorité, on devrait aussi patronner nos établissements commerciaux et industriels, et enfin s'enrichir le plus possible.

Jun 1905.

PIERRE GARON.

342 rue Saint-Urbain.

Jun 1905.

O. NORMANDIN.

Jun 1905.

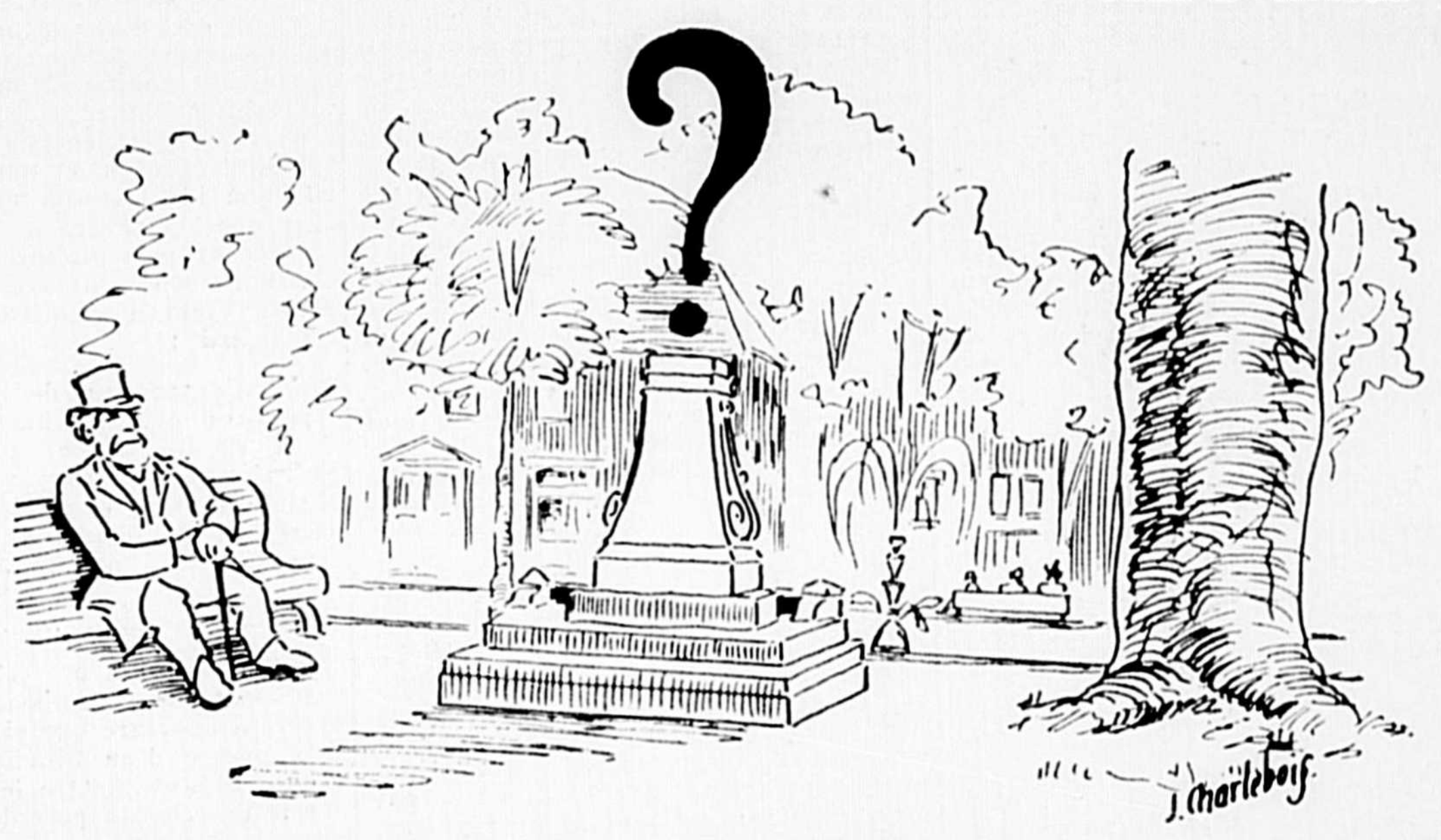
O. NORMANDIN.

Jun 1905.

O. NORMANDIN.

Au Carré Saint-Louis

Dessin de Charlebois.



LE GAZ

Lundi dernier, au Conseil municipal, avait même qu'on eut proposé la nomination de M. Prosser comme expert dans l'affaire du gaz, M. l'échevin Ekers, appuyé par M. Payette proposa en amendement :

"Que la nomination d'un expert soit différée pour deux semaines et que, dans l'interval, le Conseil offre à la Cie M. L. H. et P. un contrat pour l'éclairage au gaz et à l'électricité, aux conditions suivantes :

"1.—Pour le gaz.

"1.—Les lampes des rues à \$17 par année.

"2.—Le prix du gaz pour toutes fins domestiques sera fixé à 85 cents par 1,000 pieds cubes, à compter du 1er mai 1910.

"3.—A partir du 1er mai 1906 jusqu'au 1er mai 1910 la Compagnie réduira ses prix comme suit : \$1.10 pour l'éclairage, 95 cents pour la cuisine et le chauffage et \$1.00 pour les compteurs automatiques.

"4.—La Compagnie paiera à la ville 3 p. c. sur les recettes brutes provenant du service du gaz dans les limites de la cité, à commencer du 1er mai 1910.

"5.—Pour l'électricité.

"1.—Le prix des lampes restera fixé à \$80, \$80 et \$15.

"2.—La Compagnie ne chargera pas aux consommateurs un prix excédant 3-4 de cent par heure Ampère ou 15 cents par heure Kilo-Watt, avec un escompte de 25 p. c.

"3.—Les contrats du gaz et de l'électricité seront continués de façon à expirer le 30 avril 1925.

"4.—Pendant la durée du contrat, la Cité ne permettra à personne de poser des tuyaux à gaz dans les rues pour les fins de l'éclairage, sauf pendant les trois dernières années du contrat.

"Ces conditions devront s'appliquer aux municipalités qui seront annexées à la ville pendant la durée du contrat et que la Compagnie soit priée de donner sa réponse d'ici à dix jours."

A ce moment, M. Ekers croyait évidemment que le Conseil était déjà saisi de la question de choix d'un expert et que sa proposition constituerait un amendement.

dement, car il sait qu'une motion doit être déposée sur le bureau du Conseil avant le jour fixé pour la discussion. Mais la nomination de l'expert officielle est proposée à ce moment-là, qu'il serait encore resté hors le règlement, puisque sa motion ne se rapportait pas du tout au même sujet. Le maire, fermant les yeux sur ces deux vices de procédure, a préféré demander à la loyauté de M. Ekers le délai qu'il pouvait lui imposer.

Le représentant du quartier Saint-Laurent s'est laissé convaincre, et grâce à cette magnanimité nous aurons eu huit jours pour discuter un des projets les plus importants qui aient été soumis au Conseil municipal en ces dernières années. Hélas! nous n'enregistrons notre opinion, de peur que dimanche prochain ne trouve la Ville de Montréal liée par un nouveau contrat de vingt ans avec la "M. L. H. & P. Co." pour l'éclairage au gaz et à l'électricité.

Au chapitre du gaz, M. Ekers ne définit pas ce qu'il entend par les "lampes des rues"; non plus qu'il justifie l'exemption de taxe accordée à la Compagnie jusqu'au 1er mai 1910. Pour l'électricité, il accepte comme définitif l'arrangement tardif par lequel la commission de l'éclairage a laissé subsister au réverbère de 2,000 bougies des lampes à 1,200 bougies — arrangement qui, en supposant qu'il soit légal, pourrait s'améliorer à l'expiration du contrat actuel pour l'éclairage des rues, c'est-à-dire dans cinq ou six ans.

Admettons qu'il convienne de s'en rapporter à la bonne foi, à l'intégrité, à la vigilance échevinales — on sait ce que cela veut dire — pour les définitions qui manquent dans le projet Ekers.

Admettons aussi, pour les fins du débat, que notre objection à la réduction de l'article 4 relatif au gaz ne serait pas suffisante pour faire écarter un marché avantageux sous tous les autres rapports.

Admettons enfin — toujours pour l'onneur de la paix, car M. Ekers est un de ceux qui concluent le présent contrat d'éclairage électrique — et d'ailleurs les droits du public ne se prescrivent pas — admettons que M. Ekers ne soit pas tenu de rectifier des erreurs consacrées par le temps.

Nous restons encore en face d'une concession exclusive de vingt ans pour le

fourniture du gaz. Et que nous offrons-t-on en retour?

Éliminons d'abord les avantages illusoire, comme celui d'une réduction de 25 p. c. sur le prix de l'éclairage électrique, pour arguer comptant. Avant l'expiration de la Compagnie de Lachine, le comptant bénéficiait d'une réduction de 33 pour cent. Quand on se fut assuré du monopole avec l'autorisation d'une assemblée législative vaine, on n'accorda plus que 5 p. c., malgré les engagements formels pris par MM. Holt et Bouchard. Forger au nom de la Compagnie. Si on revient aujourd'hui sur cette mesure arbitraire, ce n'est pas par philanthropie. Ce n'est pas davantage pour récompenser la Ville de ses concessions touchant le gaz (la demande de prolongement du contrat d'éclairage des rues jusqu'à 1925 rend ce dernier point doublement clair).

C'est parce qu'il vient de surgir une concurrence que rien, apparemment, ne peut empêcher, et qui forcera la "M. L. H. & P. Co." à baisser pavillon quoi que fasse la Ville. Sans autre source d'énergie que la houille, la "Central Electric Co.", fondée par M. Carsley il y a à peine quelques mois, est déjà en état de desservir tout le quartier du "Board of Trade", à des prix de 25 à 33 pour cent plus bas que ceux du Trust. Elle étend rapidement son réseau grâce au système ingénieux que nous expliquions l'autre jour; au premier janvier prochain, elle fournira probablement l'énergie motrice au "Nationalist" à raison de \$70 la force de cheval, soit \$20 de moins que ce que nous payons à la "M. L. H. & P. Co." En supposant que les tribunaux la mettent en interdit, jamais la législature ne lui refusera une autorisation qu'elle aurait escomptée pour le bien du public. Voilà, encore une fois la vraie, l'unique raison de la réduction de 25 p. c. qu'on nous promet, et en considérant de laquelle on nous demande de prolonger de vingt ans le contrat pour l'éclairage des rues.

Nous devons donc envisager la question du gaz indépendamment, et ne pas, selon l'expression du "Herald", sacrifier les intérêts des consommateurs de gaz à des gens qui peuvent maintenant se passer de ce sacrifice.

M. Ekers nous propose le gaz à 85 cents; il n'y a pas à le nier, c'est un gain considérable sur les prix actuels :

une réduction de 20 à 25 le pied en moyenne vaut la peine qu'on s'y arrête.

Mais qui nous dit que ce soit là la meilleure condition possible?

Quand les échevins Lapointe, Bastien, Lavallée et autres, nous proposent le gaz à \$1.00 et à \$0.90, c'est-à-dire, disent-ils, ce que l'on pouvait obtenir de mieux; ils avaient bien attaché une clause de rachat au projet, mais si dangereuse pour le public qu'il leur suffit de la faire pour faire repousser le projet en bloc par la Compagnie.

Quand plus tard M. Vallières arriva avec le gaz à 90 et 85 cents et un système de partage des bénéfices excellent en principe sinon en pratique, on nous déclara pour la deuxième fois que jamais la Compagnie ne donnerait davantage.

M. Vallières a eu le bon esprit de suraborder la discussion de son projet à l'expertise, et voici que M. Ekers nous apporte le gaz à 85 cents, avec l'assurance que la Compagnie y consentira.

Si le Trust, accepte la proposition Ekers — et comment peut-on en douter quand on voit l'échevin de Saint-Laurent appuyé par M. Payette, l'ami de MM. Forger et Rainville — c'est donc que les propositions antérieures n'étaient pas satisfaisantes? Si on nous a trompés deux fois déjà, qui nous dit qu'on ne le fait pas encore? Et si on nous trompe encore, la municipalisation, avec tous les avantages qu'elle nous offre, n'est-elle pas un événement de chose qui permet au président de la "M. L. H. & P. Co." de tenir des propos insolents comme ceux que rapportait le "Herald" de jeudi dernier? Dans l'intérêt même de M. Ekers, qui aspire, croyons-nous, à la succession de M. Lapointe, il est nécessaire que nous sachions d'abord s'il est vrai, comme l'affirment les fonctionnaires municipaux, qu'une compagnie sans capital fictif, avec une canalisation neuve, réaliserait des profits en vendant le gaz 60 cents le mille pieds? Si ce chiffre est contrefaçon, M. Ekers n'en aura que plus de force de l'opinion. Dans le cas contraire, il ne lui restera, comme à ses collègues, qu'à faire décider par les tribunaux les questions suivantes :

1o. Si la Ville refuse, et de renouveler la concession et de acheter le matériel de la Compagnie du Gaz, dans quelle

position celle-ci se trouve-t-elle vis-à-vis des citoyens?

2o. Si la Ville peut forcer la Compagnie de Gaz à enlever son matériel, le "Montréal L. H. & P. Co." aura-t-elle le droit d'installer et d'exploiter un nouveau service sans autorisation?

Il y a en effet deux choses bien évidentes : 1o que la Ville ferait un marché de dupes en expropriant la Compagnie du Gaz, soit pour exploiter elle-même son matériel, car il se perd de 15 à 25 pour cent du gaz dans les vieilles conduites de M. Holt, soit pour concéder aux enchères le droit d'exploitation, car il serait facile à la Compagnie d'exploiter à l'éliminer tous les concurrents ; 2o, que l'installation d'un matériel neuf serait encore une mauvaise affaire si la Compagnie du Gaz, soit directement, soit par l'intermédiaire de la "M. L. H. & P. Co.", soit avec son vieux matériel, soit avec un matériel neuf, pouvait continuer son commerce. Mais une fois les chiffres des fonctionnaires municipaux confirmés et les droits de la Ville au monopole établis, non seulement la municipalisation est possible, elle s'impose. On prétend que ces deux hypothèses sont chimériques ou tout au moins irréalisables ; qu'on nous le prouve. Les citoyens sont terrorisés par une poignée de bandits qui déclarent par la voie des journaux (1) qu'ils sont maîtres de la situation, que nous sommes à leur merci — qu'ils feront de nous ce qu'ils voudront. Est-ce en faisant chorus à ces propos que les échevins feront triompher nos droits?

On a objecté que les propriétaires n'autoriseraient pas un emprunt destiné à profiter à tous les citoyens indistinctement. Les propriétaires sont pour la plupart de grands consommateurs de gaz ; ils voteront la municipalisation de ce service comme ils ont voté la distribution de l'eau et-elle apporté de nouvelles taxes à la propriété ?

Ceux qui auraient déjà payé quelque chose à de prétendus agents du "Nationalist" soit pour annuler soit pour abonner, sont priés de nous en aviser au plus tôt.

Pour le moment, il faut une expertise. Reste à dire quelle peut se régler

M. O. Normandin,

Un "self-made man". Né à Saint-Constant, il y a quarante et un ans, il n'a fréquenté que l'école primaire, ce qui ne l'a pas empêché d'acquiescer une culture considérable. Dans le commerce depuis 1884, d'abord à Saint-Jean, puis à Montréal, où il possède deux grands établissements de chapellerie et de fourrure. A épousé Mlle Rose-Anna Bessette, d'Iberville.

Monsieur le directeur du "Nationalist",
Puisque vous voulez bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard.

Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscurité — obscurité ou la marche en avant est fatalement entravée, ralentie. Je veux parler de notre système d'éducation, qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes et retarder l'ère de notre plein développement.

Puisque nous voulons bien solliciter mon opinion sur l'avenir des Canadiens-Français, je me fais un plaisir d'exprimer mon optimisme à cet égard. Pour moi, il est indéniable que l'élément qui à travers mille difficultés a su s'assurer sa part dans la prospérité d'un pays dont les ressources vitales sont pour la plupart encore insoupçonnées, saura conserver sa place à côté des autres nationalités. Mais les côtés lumineux de la perspective ne doivent pas nous faire négliger les ombres du premier plan, lesquelles tracent l'obscur

Echos de Port-au-Prince

Le "World", développant une idée émise par le "Nationalist", dit que les gouvernements provinciaux devraient limiter la durée des concessions municipales.

Quand il verra seulement la moitié des Tremblay de Charlevoix assigner le château de Gilles-Mont, M. Forget pourra commencer à trembler lui-même.

Mgr O'Connor de Portland, l'évêque irlandais qui vient d'entreprendre l'anglicisation forcée des catholiques de langue française de son diocèse, deviendrait plus raisonnable s'il avait à brigner la mairie de Montréal.

L'enseigne qui conviendrait à la Commission du Pénitencier, mais pas pour rien.

Persone ne blâmera le Parlement d'accorder un traitement spécial de \$5,000 par année au sénateur Cloutier, si celui-ci ne se présente pas pour la voir candidat à la mairie.

M. Parent n'aura pas besoin de quitter ses livres de comptes en quittant la mairie de Québec; selon toute apparence, il a son service des esclaves capables de les embrouiller suffisamment pour que personne n'y voie goutte.

Les nudiens-français de Vancouver, à la défense de la loyauté de ses compatriotes contre les attaques continuelles dans "Canada as it is", œuvre d'un journaliste anglais, John Foster Fraser. Et nous qui croyons que les discours loyalistes de M. Brodeur avaient réglé la question nationale!

Comme résultat du voyage récent de M. le dentiste Eudore Dubéau à Paris, plusieurs jeunes Français sont venus suivre le nouveau cours de chirurgie dentaire de l'université Laval. Ainsi se réalise la prédiction de M. Gaston Mailliet, que M. Dubéau n'aurait qu'à s'en mêler pour que Paris devienne un petit Montréal.

L'éditeur d'un journal comique fait à coups de ciseaux vient d'être arrêté chez ses pères.

—Ça l'embêterait bien, dit Machin, si saint Pierre lui demandait un mot d'esprit original pour le laisser entrer au paradis.

M. le juge Curran, disent les journaux, a fait devant la Société canadienne une conférence fort intéressante sur l'esprit et l'honneur.

Nous n'avons entendu parler le juge Curran qu'une fois, et il nous a paru très peu spirituel.

Le "Canada", le "Soleil" et le "Temps" sont les trois principaux journaux ministériels canadiens-français. Non contents de reprocher à MM. Bourassa et Lavergne leurs discours de Montserrat, — ce qui est à la fois s'attarder et inventer de débilement des histoires dans le but de rendre odieux ces deux députés qui s'en sont tenus à la première attitude de M. Laurier.

Il a été déclaré par un des hauts fonctionnaires de la "New-York Life" que l'édifice de la compagnie à Montréal a coûté \$818,329. Or il est porté aux livres pour \$550,000 seulement, et rapporte la bagatelle de 1-1-1 p. c. par année.

Contrairement à la croyance populaire, les édifices à bureaux sont ceux qui rapportent le moins. Serait-ce que les classes commerciales et professionnelles sont plus difficiles à plumer?

En apprenant l'extradition définitive de Gwynor et Greene, plus d'un journal a rappelé que "la justice" va lentement, mais sûrement.

Lentement, surtout lentement. Sûrement pour ceux-là seuls qui peuvent y mettre le prix. Gwynor et Greene seraient morts au Canada si leur extradition avait été demandée non par le gouvernement des États-Unis, mais par un pauvre particulier.

M. Lablanc avait trouvé un adversaire à M. George W. Stephens, quand les autres esprits dirigeants du groupe conservateur sont intervenus pour empêcher cette candidature. M. Lablanc s'en consola à la prochaine session en disant qu'il avait fait le ministère en sera quitte pour faire consolider la voûte de la salle législative.

La "Nation" ne respecte qu'à moitié la vérité quand elle dit que M. Perley, dans la question des écoles, "s'est séparé de son chef, M. Borden, pour voter avec MM. Monk, Bergeron, Bourassa, Léonard, Lavergne, etc."

M. Perley a voté avec MM. Monk, Bergeron, Bourassa, Léonard et Lavergne en dernière délibération. En troisième délibération il a voté pour la proposition Sifton, et nous persistons à dire que cela ne demandait pas grand courage.

Programme officiel du Congrès forestier du Canada :

1. La nation et la forêt.
2. La sylvestre dans ses relations avec l'agriculture et l'irrigation.
3. La forêt et les industries du bois.
4. Les relations de nos forêts avec nos autres industries : chemins de fer, exploitation de chutes d'eau, mines, construction des bâtiments, manufactures d'articles en bois.
5. Sylvestre scientifique et éducation forestière.

La "Daily Province", de Vancouver, fait observer que la distance de Calgary à la côte du Pacifique est de 640 milles seulement, tandis qu'il y a 1,260 milles de Calgary à Port-Arthur, et près de 2,000 milles de Port-Arthur à la mer. Elle ajoute que le port de Vancouver est libre 395 jours par année, Port-Arthur, 200 jours seulement. Et elle conclut de ces comparaisons qu'à mesure que les chemins de fer vont se perfectionner Vancouver deviendra le principal port de distribution des grains de l'Ouest.

Hein! nos docteurs est-ce transportaient-ils songé à cela-là?

Bien que, dans la discussion provoquée par le projet de nomination d'un expert gazier, plusieurs échecs aient fait sonner la corde patriotique en demandant le choix d'un Canadien, personne n'a pris les intérêts de Montréal en proposant un de nos concitoyens : M. Merrifield, de Toronto.

Il appartient à M. Couture ou à M. Duquette de réparer cet erreur, et pour qu'ils ne perdent pas de temps à chercher un candidat, nous nous empressons de leur suggérer notre ami A.-P. Pigeon. Au moins, ils auront en celui-là un homme impartial.

Plusieurs États de l'Ouest américain retirent leurs autorisations des compagnies d'assurance compromises par les révélations que l'on sait, et certains États de l'Est menacent de prendre des mesures semblables.

Les exploiters n'auront bientôt plus que le Canada pour champ d'action.

M. Parent fait partie du comité d'organisation du grand congrès forestier convoqué par M. Laurier pour les 10, 11 et 12 janvier prochain. C'est bien, c'est très bien : il faut quel-que chose pour enseigner à ces gens-là sur l'art de concéder les droits de coupe. Mais comment diable a-t-on pu oublier M. Mendron?

Les succès remportés par M. Préfontaine dans la "transportation" sont un rude coup porté à la prétention de M. Tarte, qu'il faut du génie pour construire des dragues et outiller une voie fluviale. Dans le gouvernement, on n'a pas les réformes purement matérielles sans encore les plus faciles à exécuter, quand l'argent abonde ; très souvent, aucun motif patriotique n'y vit et elles s'opèrent d'autant plus vite que le ministre qui en a charge a plus d'amis à satisfaire, plus d'appétits à assouvir. C'est ce qui nous fait prendre avec un grain de sel la clairvoyance de M. Préfontaine ; mais c'est aussi ce qui nous fait rester froid devant les travaux d'Heracle d'Éson précédés.

On a vendu aux enchères l'autre jour à Portsmouth (Angleterre), au prix total de \$75,000, vingt-trois vaisseaux de guerre qui avaient coûté plus de \$8,000,000 n'avaient jamais vu le feu, et dont plusieurs avaient été lancés au cours des vingt dernières années. Le croiseur de première classe "Orlando", construit en 1888 au prix de \$1,515,325, a rapporté moins de deux mille piastres. Cinq autres vaisseaux ayant coûté un total de \$2,642,055 se sont vendus \$125,000. On estime que 75 pour cent des unités actuelles de la marine anglaise, quel-ques-unes créées au prix de \$7,000,000, devront être vendues pour de la ferraille avant d'avoir vu le feu.

"What have we hold", et le jeu coûte cher. Rien d'étonnant qu'on demande des secours aux colonies.

On prête à la Compagnie d'assurance populaire, en voie d'organisation, l'intention de ne pas assurer la vie des enfants de moins de deux ans. Après avoir bien pesé le pour et le contre, elle en serait venue à la triste conclusion que souvent l'assurance est inutile pour les spécialistes des parents, surtout dans les familles pauvres, et constitue, selon le mot de notre confrère Henri Roulland (1), "une prime offerte pour la mort prématurée des tout petits".

La nouvelle compagnie sera une œuvre sociale louable en encourageant cette immense spéculation, qui souvent, par une curieuse ironie des choses, enrichit surtout ceux qui y possèdent les classes pauvres. Et elle aura droit à l'appui de la presse, comme des législateurs.

(1) "L'Avenir du Nord", du 31 août.

Pour savoir ce que c'est qu'un dictionnaire, il suffit de consulter un dictionnaire, mais encore fallait-il y songer, c'est ce qui a permis à M. Surveyl d'apprendre à nos chers amis, en français ou dans une autre langue, que la communication PLANTÉE D'ARBRES.

Le dictionnaire n'a jamais joué d'une grande autorité au conseil municipal de Montréal, chaque année on baptise du nom "d'avenir" un certain nombre de voies publiques où il n'y a pas un arbre, qui manquent par conséquent du caractère essentiel de l'avenir. M. Surveyl a été bien naïf de croire qu'un conseil municipal empanaché de langue reprendrait à la rue Saint-Laurent le titre pompeux qu'il lui avait octroyé. Tout ce qu'il pouvait espérer, c'est que le conseil substituerait un nom plus moderne à celui de "Saint-Laurent", et la encore il a péché par irréflexion, puisqu'en suggérant "Rue Principale" il a méconnu le culte du conseil pour nos grands hommes et oublié le seul nom qui convienne à la grande arête de la métropole : "Rue Laidlauché".

Le "Canada" a traité discrètement M. Gouin à bien traiter les syndicats américains qui voudront "acquiescer des moindres, entreprendre du défrichement, faire de la colonisation, construire des routes, enfin essayer, en vue de la construction du Transcontinental, de faire fructifier les capitaux, car le travail des colons, par la construction des routes, par l'exploitation des forces hydrauliques, etc."

Les Américains ont pourtant été assez bien traités jusqu'ici dans la province de Québec. Ne serait-il pas opportun de conseiller plutôt à M. Gouin de pas tarder à mettre à l'essai son nouveau système de concessions hydrauliques et forestières?

On trouve juste de forcer les compagnies d'électricité à enlever leurs fils, et la première objection que l'on fait à la municipalisation du gaz, c'est la dépense qu'entraînerait l'établissement d'une nouvelle canalisation.

Ce qui est terrible, c'est que la compagnie devrait l'être aussi à la Ville. Étant que, pourquoi la Ville ne profiterait-elle pas de l'ouverture de la chaussée par la "M.L.H. & P. Co." pour cela elle-même ses conduites de gaz? C'est peut-être NECESSAIRE, mais cela est FAISABLE, et il lui suffirait de le tenter pour hâter la solution de la peste du gaz dans un sens favorable aux consommateurs.

La saison de la chasse au chevreuil et à l'original va du 1er au 15 novembre dans le Nouvel-Ontario et du 16 octobre au 15 novembre dans la région du lac Temagami. Pour informations touchant le prix du voyage, les guides, les commodités de campement, etc., s'adresser à M. J. Quinlan, directeur divisionnaire du transport des voyageurs sur le Grand-Tronc, à la gare Bonaventure (Montréal).

La reine des boissons de table : l'ère de Beauport. Une des meilleures de l'Amérique. Dépôt à Montréal : 74 p. de Ch.-de-Mercy. Tél. : Bell, M. 3937. Marché 686.

La chasse dans l'Ontario

De tout côté la chasse bat son plein. La température est idéale, et il n'est pas le comme d'habitude de voir des chasseurs libéraux qui ne veulent pas passer quelques jours dans la forêt à la poursuite du gibier.

On rapporte que le chevreuil abonde le long de la ligne du Grand-Tronc, dans le Nouvel-Ontario, et l'original plus au nord, dans la région du lac Temagami. Dernièrement, l'équipage d'un canot a vu huit originaux en une seule journée.

La saison de la chasse au chevreuil et à l'original va du 1er au 15 novembre dans le Nouvel-Ontario et du 16 octobre au 15 novembre dans la région du lac Temagami. Pour informations touchant le prix du voyage, les guides, les commodités de campement, etc., s'adresser à M. J. Quinlan, directeur divisionnaire du transport des voyageurs sur le Grand-Tronc, à la gare Bonaventure (Montréal).

La reine des boissons de table : l'ère de Beauport. Une des meilleures de l'Amérique. Dépôt à Montréal : 74 p. de Ch.-de-Mercy. Tél. : Bell, M. 3937. Marché 686.

La chasse dans l'Ontario

De tout côté la chasse bat son plein. La température est idéale, et il n'est pas le comme d'habitude de voir des chasseurs libéraux qui ne veulent pas passer quelques jours dans la forêt à la poursuite du gibier.

On rapporte que le chevreuil abonde le long de la ligne du Grand-Tronc, dans le Nouvel-Ontario, et l'original plus au nord, dans la région du lac Temagami. Dernièrement, l'équipage d'un canot a vu huit originaux en une seule journée.

La saison de la chasse au chevreuil et à l'original va du 1er au 15 novembre dans le Nouvel-Ontario et du 16 octobre au 15 novembre dans la région du lac Temagami. Pour informations touchant le prix du voyage, les guides, les commodités de campement, etc., s'adresser à M. J. Quinlan, directeur divisionnaire du transport des voyageurs sur le Grand-Tronc, à la gare Bonaventure (Montréal).

La reine des boissons de table : l'ère de Beauport. Une des meilleures de l'Amérique. Dépôt à Montréal : 74 p. de Ch.-de-Mercy. Tél. : Bell, M. 3937. Marché 686.

La chasse dans l'Ontario

De tout côté la chasse bat son plein. La température est idéale, et il n'est pas le comme d'habitude de voir des chasseurs libéraux qui ne veulent pas passer quelques jours dans la forêt à la poursuite du gibier.

On rapporte que le chevreuil abonde le long de la ligne du Grand-Tronc, dans le Nouvel-Ontario, et l'original plus au nord, dans la région du lac Temagami. Dernièrement, l'équipage d'un canot a vu huit originaux en une seule journée.

La saison de la chasse au chevreuil et à l'original va du 1er au 15 novembre dans le Nouvel-Ontario et du 16 octobre au 15 novembre dans la région du lac Temagami. Pour informations touchant le prix du voyage, les guides, les commodités de campement, etc., s'adresser à M. J. Quinlan, directeur divisionnaire du transport des voyageurs sur le Grand-Tronc, à la gare Bonaventure (Montréal).

La reine des boissons de table : l'ère de Beauport. Une des meilleures de l'Amérique. Dépôt à Montréal : 74 p. de Ch.-de-Mercy. Tél. : Bell, M. 3937. Marché 686.

Le charbon idéal

Si Aristote avait vécu de nos jours, il aurait pu ajouter quelques pages à son chapitre du charbon.

Un de nos compatriotes, M. Patrie, vient en effet de découvrir le charbon idéal, qu'il a dénommé le charbon idéal. L'adjectif s'imposait.

Ideal, l'est en effet, ce combustible qui possède toutes les qualités de l'anthracite sans avoir aucun de ses défauts. Si nous étions au mois d'avril, les phrases qui précèdent pourraient sembler le préambule d'un conte fantastique destiné à abuser les âmes naïves. Mais nous sommes au mois d'octobre, mois des pensées sérieuses, où la feuille qui tombe nous rappelle que tout passe, hélas, hormis la mode de se chauffer en hiver.

Entrons donc sans plus tarder dans quelques explications scientifiques sur le charbon idéal, qui convaincront, je l'espère, les plus sceptiques.

Le charbon idéal n'est autre chose que de la tourbe traitée par un procédé électro-chimique entièrement nouveau, qui la transforme en charbon, et qui la change en charbon.

La tourbe, chacun sait cela, est la matière végétale décomposée (arbrisseaux, mousses, herbes, racines) qui s'accumule en année accumulée dans les marécages. La tourbe a exactement la même origine que la houille (charbon de terre, anthracite).

De fait, l'anthracite n'est autre chose que de la houille comprimée par le tassement de la croûte terrestre au cours des siècles et modifiée par les courants électriques de la terre. Si nous laissons en repos les immenses tourbières des provinces de Québec et d'Ontario, on aurait dans trois mille ans des gisements d'excellent charbon, la grande houille du Greater Montréal. Mais les exigences du Trust américain du charbon ne nous permettent pas d'attendre trois mille ans. Il faut donc hâter le travail trop lent de la nature, faire en quelques heures ce qu'elle accomplit en quelques millénaires. C'est à quoi a réussi M. Patrie, parce que rien n'est impossible à l'homme depuis qu'il a su se faire de la foudre son esclavagiste.

Voici comment on obtient le charbon idéal :

La tourbe est, dès son arrivée à l'usine, pressée dans un cylindre qui extrait les 35 centièmes de l'humidité dont elle est chargée. Elle passe ensuite automatiquement dans des cylindres qui la réduisent en une poudre fine. Cette poudre, toujours automatiquement, dans les malaxeurs, qui lui incorporent, grâce à l'électricité, une solution chimique à base de pétrole brut. Ce traitement, qui est la partie essentielle de l'opération, a pour effet de modifier la nature de la tourbe en lui enlevant l'excédent d'humidité qui lui restait en elle. Il ne reste plus qu'à faire passer la nouvelle substance obtenue dans des moules et à la presser, pour obtenir des morceaux de charbon d'une puissance calorifique égale, à une fraction près, à celle de l'anthracite.

Ce procédé qui tient en quelques lignes a coûté vingt ans d'études à son inventeur, mais on peut le considérer aujourd'hui comme parfait, le produit obtenu étant vraiment "idéal". Les avantages du charbon de tourbe fabriqué d'après le procédé Patrie sont les suivants :

1° Il s'allume avec une grande facilité et produit dès le moment de l'ignition une chaleur intense.

2° Il brûle plus lentement que le charbon mou.

3° Il ne dégage, en brûlant, aucun gaz, ce qui écarte tout danger d'asphyxie.

4° Il ne produit ni suie, ni fumée et ne laisse point de mâchefer ou de scories après sa combustion.

5° Il ménage l'air, il lui fait, le porter du hangar à la fournaise dans un tablier blanc.

6° Il ne s'effrite pas à l'humidité. Enfin, et c'est là le point capital, le charbon idéal coûte infiniment moins cher que l'anthracite.

On peut manufacturer une tonne de charbon idéal au coût dérisoire de \$1.25. Voici des chiffres concluants à cet égard :

Coût d'extraction de la tourbe par tonne	\$0.20
Coût de la tourbe par tonne	0.01
Solution chimique par tonne	0.54
Main d'œuvre, chauffage, etc.	0.25
Taxes et dépréciations de vente	0.25
Total	\$1.25

Qu'on ajoute à cela les frais de transport, de commission, etc., et on arrive à conclure que si le producteur se contente d'un bénéfice de \$2 par tonne, il faut mettre le charbon idéal sur le marché au prix de \$3.50 la tonne.

Enfoncé le Trust du Charbon!

On peut produire ce combustible C'est constitué la Compagnie Universelle du Charbon Idéal, dont les bureaux et l'établissement de démonstration se trouvent au No 781 Est, rue Notre-Dame.

Cette Compagnie se propose :

1° d'acquiescer les vastes gisements de tourbes des provinces de Québec et d'Ontario, et certains gisements de la

Nouvelle-Angleterre. (On peut estimer à 18,000 acres l'étendue des gisements de tourbe dans Québec. Des rendements de 15 à 30,000 tonnes à l'arpent.)

2° de construire à proximité de chaque grande ville une usine pour la transformation de la tourbe en charbon idéal ;

3° de fournir aux municipalités ou aux particuliers un gaz supérieur au triste produit de la compagnie qui nous exploite, et ce à un prix fort inférieur.

Je disais tout à l'heure que le charbon idéal ne produit pas de gaz en brûlant. C'est vrai et je le maintiens. Mais la tourbe traitée par la solution électro-chimique produit, elle, par la distillation, des gaz, un gaz abondant et de belle qualité.

Une tonne de tourbe donne 10,000 pieds cubes de gaz et 135 livres de goudron, sans parler des produits secondaires, huiles et essences.

La Compagnie Universelle du Charbon Idéal se propose de commencer ses opérations en émettant quatre millions de dollars de obligations, à Chicago, Boston et New-York.

L'installation de chacune de ces usines coûterait \$25,000 et la production annuelle de chacune serait de 60,000 tonnes (200 tonnes par jour).

Pour couvrir les frais d'installation des quatre premiers établissements, la Compagnie Universelle du Charbon Idéal lance une première émission de 15,000 actions, acquittées et non imposables, privilégiées avec accumulation et participation dans les bénéfices. Ces actions émises à \$10 (dix piastres) porteront un intérêt de 7 p. c.

Nous croyons très sincèrement qu'il y a là une offre digne de tenter nos capitalistes, d'abord parce que l'entreprise est canadienne, et que la fabrication d'un charbon de tourbe "idéal" nous rendrait indépendants des mines d'anthracite des États-Unis; ensuite parce que le succès semble assuré.

Si les notes qu'on vient de lire laissent subsister quelques doutes, dans l'âme du lecteur, c'est que l'aurait été ou trop concis ou insuffisamment éloquent. Je conseillerais alors aux sceptiques d'aller faire une visite à l'établissement de la Compagnie Universelle du Charbon Idéal, 781 Est, rue Notre-Dame. Comme moi, ils reviendront émerveillés et convaincus. C'est la grâce que je leur souhaite.

P. DE CARBONNE.

Le Mouvement Nationaliste

Du "Journal de Waterloo", conservateur :

"M. Henri Bourassa a un libéral, comme l'est aussi M. Armand Lavergne. Mais quand leur chef, sir Wilfrid Laurier, pour faire plaisir à la députation d'origine anglaise et de croyance protestante, leur a demandé de fouler aux pieds les droits les plus chers de nos compatriotes et corréligionnaires de l'Ouest, ils se sont levés fièrement et avec MM. Bergeron, Monk, Léonard, Paquet et Morin, ils ont dit non."

"Quand l'histoire impartiale relatera les faits politiques de notre époque, elle ne manquera pas de placer ces hommes à côté des Lafontaine, des Morin, des Cartier et de Louisbourg, dont notre race a justement droit de s'enorgueillir."

"On s'explique maintenant comment les frais généraux de certaines compagnies d'assurance s'élèvent et dépassent même quarante pour cent des primes payées, dit la "Presse".

"Les assurés donnent tous les ans quarante pour cent de leurs primes, quarante dollars sur chaque cent piastres qu'ils paient, aux financiers de haut vol qui dirigent ces compagnies."

"Les assurés pourraient se soustraire à cette exploitation en formant de véritables mutuelles n'ayant besoin que de comptables pour fonctionner."

"Mais pour que ces mutuelles ne culbutent pas dans l'ornière où les compagnies yankees ont versé ; pour que les primes soient aussi basses que possible et que les réserves garantissant la solvabilité soient à l'abri de tout danger, l'intervention de l'État, à défaut de son contrôle absolu, est nécessaire."

"Nous voudrions un contrôle tellement sévère qu'il obligerait l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du secours mutuel. Il faudrait que la loi prescrivit le placement des capitaux et même si la chose était possible, la loi devrait obliger l'exécutif de chaque société de rendre compte, à époques fixes, des deniers reçus, sur par sou, dit avec raison le "Soleil" en parlant du



LA SEMAINE AU THEATRE

"Fernande" a fait d'énormes recettes aux Nouveautés. Cela prouve que "Fernande" a raison contre nous qui lui avons préféré "Nos Intimes", les "Vieux garçons", "Patrie" et plusieurs autres.

C'est une pièce intéressante, écrite avec cette condensation d'idées et de sentiments qui caractérise toutes les œuvres de Sardou; il s'y trouve encore des jolies tirades, des mots, parfois de l'esprit, mais il y manque du mouvement de scène, et malgré une action emportée, l'impression à la longue est décevante.

Du reste, il a été facile de se rendre compte que la pièce ne porte pas; le public était peut-être content, mais il a éprouvé dès le second acte un sentiment de lassitude qui l'a empêché de manifester ce contentement.

"Fernande", après être tombée à Paris, a poursuivi en province une "carrière" douteuse; ceux qui nous l'ont présentée à Montréal méritent qu'on les complimente non pas tant à cause d'elle, mais à cause d'eux.

Demain, après avoir joué le second acte avec une gaieté simple et vraie, a été très ému et très étonné dans la scène finale.

Le français a très bien composé le rôle sympathique de l'omir, et Mlle Ducange dans Clothilde, qui est à elle seule le drame tout entier, a été très émue et impressionnée à la scène.

Mlle Goudy a été le meilleur parti possible d'un rôle ingrat. Mlle Benoit a été tout à fait charmante. Décidément, notre Comédie s'affirme toutes les semaines davantage, et nous pouvons être fiers de posséder une scène qui nous permette d'applaudir les œuvres intéressantes du théâtre français, et presque au fur et à mesure qu'elles voient le jour.

On annonce pour cette saison "Le Diable", "Le Bercail", "La Mégère apprivoisée", "Poil de Carotte", "Le Duel", "Le Retour de Jérusalem", etc., etc.

Au National et au Français, deux erreurs judiciaires ont profondément bouleversé des milliers de spectateurs.

FALSTAFF.

A L'AFFICHE

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS — "L'Enfant du Régiment", drame qui a obtenu à Paris un succès extraordinaire.

Cette pièce, qui sera interprétée pour la première fois à Montréal, renferme des scènes très émouvantes et sera montée avec un grand luxe de décors.

L'intrigue se passe sous Louis XV. Le principal personnage est le maréchal Maurice de Saxe, qui s'est fait le protecteur d'un enfant né d'un mariage secret entre un brave soldat, Pierre Durand, futur colonel, et la jeune marquise de Renneccourt.

Une des particularités de la pièce est qu'on n'y voit pas un seul personnage qui ne soit honnête et aimé de bons sentiments. Le trait traditionnel ne s'y trouve pas. Ce marquis de Renneccourt, qui persécute sa sœur et poursuit de sa haine celui qu'elle a choisi comme époux, n'est pas un méchant homme; il n'est que l'esclave des préjugés de son temps.

C'est l'excellent artiste Lombard qui jouera le rôle du maréchal de Saxe. M. Hauteville personnifiera le marquis de Renneccourt, et Mlle Vasse a été chargée du rôle de Julien, l'Enfant du Régiment.

La distribution comprend en outre: MM. Piron (Pierre Durand), Fillion (Jean Durand), Gosselin et Soulier, Mmes Beaufort (la marquise de Renneccourt), Chénier, Despas, Mesdames Goudy, Benoit, Hérault et Le Français. La distribution est très judicieuse. Mimi Pinson sera représentée par Mademoiselle Goudy.

Lundi soir, aux intermèdes, M. Denières se fera entendre dans des poésies choisies et M. Gustave Labelle, violoncelliste, jouera une de ses plus exquises mélodies.

AUX NOUVEAUTES. — Qui ne connaît, au moins de nom, l'immortel roman d'Henri Murger, "Scènes de la vie de Bohème"? Ce sont les figures fantastiques de Rodolphe, de Marcel, de Chauvart, de Mimi Pinson et compagnie qui feront revivre cette semaine sur la scène des Nouveautés MM. Demanne, Denières, Grégoire, Christian, Pétillon, Despas, Mesdames Goudy, Benoit, Hérault et Le Français. La distribution est très judicieuse. Mimi Pinson sera représentée par Mademoiselle Goudy.

Lundi soir, aux intermèdes, M. Denières se fera entendre dans des poésies choisies et M. Gustave Labelle, violoncelliste, jouera une de ses plus exquises mélodies.

AU THEATRE FRANÇAIS. — La donnée principale des "Pauvres de Paris", que l'on jouera cette semaine au Français, est la lutte entre un banquier qui veut dépouiller une veuve et des orphelins, et un artiste un peu bohème qui veille sur ces malheureux. Cette lutte, naturellement, a des scènes très émouvantes, et les héros de la pièce luttent d'habileté et — chacun à sa manière — de persévérance, de courage.

Les tableaux sont splendides. Notons spécialement l'incendie, qui sera représenté avec une fidélité qui serait impossible sur toute autre scène que celle du Français. L'effet sera grandiose et saisissant.

Dans la scène des pauvres, on admirera les chanteuses des rues, Mesdames Mathilde Samson et Armel, avec M. Mallet.

La distribution comprend: Cazeneuve, Planturose, Petit-Jean, Valbrun; Joubé, Bernier fils; Dane, Bigot fils; Gauthier, Bernier; Nys, Devilliers; Mlle Myriell, Antoinette; Mesdames Demanthe, Marshall, Paul Raymond.

AU CABARET DU GYMASE. — La semaine dernière a été très gaie au Gymnase, grâce surtout aux braves comédiens montrealais, Delville, Cartal et les Duboussin. Ils nous ont donné une "Pille" en charbonnière à défriser Nicole et Pascal. Mademoiselle Bessie Phillips a aussi obtenu de beaux succès dans le genre américain. On annonce pour la semaine prochaine une nouvelle troupe d'artistes new-yorkais; aussi deux piécettes bouffes: "Calino amoureux" et "l'Hypnotiseur malgré lui". Matinées mardi, jeudi et samedi.

AU PARC SOHMER. — Fortin et Neulliet chanteront aujourd'hui au Parc Sohmer. On remarque aussi au programme: les six Omer, acrobates français; Leclair, célèbre jongleur new-yorkais, et plusieurs autres étoiles.

Moteur électrique à vendre

5 forces de cheval. Neuf. Parfait sous tous rapports. Courant alternatif. Trois phases. \$250. Livable à 8 jours d'avis. S'adresser 855 rue Drolet entre 6 et 8 h. du soir.

A propos d'instruction publique

Un collaborateur de la "Nouvelle France" qui signe "Raphaël Gervais" a découvert un homme qui lui a dit, sur l'instruction publique, des choses trop sèches pour ne pas être reproduites, au moins en partie.

M. Gervais lui-même a écrit sur le même sujet plusieurs articles dont la conclusion était à peu près que tout va bien dans notre système d'instruction publique; la centralisation scolaire, en particulier, lui est apparue comme une nouvelle manœuvre de la franc-maçonnerie. Son interlocuteur, tout en témoignant le respect voulu aux institutions et aux principes dont la conservation s'impose, a des vues plus originales et plus progressives.

La centralisation scolaire serait impraticable dans nos campagnes, surtout en hiver, et il le prouve d'une manière presque concluante, mais il nous fait grâce de la conspiration maçonnique imaginée, à propos de ce système, par des gens qui flatteraient de la maçonnerie dans le "Notre Père" s'ils le voyaient imprimé dans le "Canada". Il croit avec M. Gervais — et avec nous — que bon nombre des réformateurs de l'instruction publique ne savent pas ce qu'ils veulent; mais il comprend que l'homme le plus dangereux pour la société est encore celui qui s'obstine dans une critique passionnée de tout projet de réforme sans jamais émettre une idée neuve, et il propose une solution à la place de celle qu'il juge impossible.

"La centralisation de l'école primaire, dit-il, est une absurdité au point de vue pratique. Mais ce qui ne serait pas impossible et ne semble désirable, c'est une école centrale supérieure aux autres dans chaque paroisse, où tous les enfants plus développés, auxquels les écoles d'arrondissement ne peuvent suffire, recevraient un enseignement plus complet et plus approprié à leurs besoins. Dans plus d'une paroisse, ces écoles existent déjà, mais peut-être y aurait-il encore beaucoup à faire dans ce sens.

"Pratiquement, le moyen de rendre les écoles élémentaires plus efficaces serait peut-être de dégonfler quelque peu le programme, et de se contenter d'y donner aux enfants les notions les plus indispensables de lecture, d'écriture, de grammaire, de calcul et de catéchisme. Pour bien des arrondissements ce programme rudimentaire suffirait, au moins pour les enfants de six à dix ans. Quelques notions simples et claires forment mieux l'esprit et ont plus de portée pratique qu'une multitude de notions confuses, dont le reste qu'un souvenir plus ou moins nébuleux et des idées incohérentes et inexactes. Pour être vraiment pratique et efficace, l'enseignement élémentaire doit donner aux enfants les connaissances dont ils ont besoin et dont ils auront vraisemblablement à tirer parti.

Mais au-dessus de ces écoles élémentaires nécessaires aux jeunes enfants, il faudrait en chaque paroisse une bonne école primaire plus complète, avec un personnel suffisant pour que tous les enfants auxquels les écoles d'arrondissement deviendraient inutiles les puissent fréquenter facilement et avec profit. Dans ces écoles centrales on initie les enfants de dix à seize ans à toutes les connaissances pratiques pour les populations rurales, qu'on leur donne des notions d'histoire suffisantes pour leur faire aimer leur pays davantage et les aider à le mieux servir, y applaudit de grand cœur; mais je ne désire pas que ces écoles se transforment en cours commerciaux ou en académies.

Le but des écoles n'est pas de déclarer pratiquement les enfants, garçons et filles, mais d'élever peu à peu le niveau intellectuel des classes auxquelles ils appartiennent, la plupart, pour le bien du pays et pour le leur.

"Si Dieu m'avait fait curé de campagne, je n'aurais pas voulu mourir avant d'avoir, non un pensionnat ni une académie pour faire de petits professeurs, mais un bon et gentil petit d'écritures, utiles à elles-mêmes et à leurs familles, mais une bonne école paroissiale, comme il n'y en a pas assez."

M. Gervais a bien raison d'applaudir à ces paroles: ce sont les plus saines et presque les seules intéressantes qui se trouvent dans les articles à consensus à l'instruction publique. Il aura toujours le mérite de les avoir rapportées.

Il y a cependant un point sur lequel nous ne sommes pas d'accord avec ce sage inconnu (nous parlons toujours de l'interlocuteur), et c'est où il prétend qu'il faudrait "une loi interdisant les droits civils et politiques à tous les laïques de vingt et un ans à soixante, qui ne pourraient pas lire, écrire lisiblement, et faire les calculs usuels et pratiques dans la vie ordinaire."

Cette mesure, quoique justifiée sinon préconisée par un des plus savants théologiens de la Société de Jésus, le R. P. Castellin, répugne à tout sentiment de justice, puisque elle punit l'individu pour la faute de ses parents. L'instruction obligatoire, donnée dans des écoles conformes à la conscience des parents, est plus logique et n'enlève pas davantage la liberté individuelle, l'interlocuteur de M. Gervais est assez intelligent pour le reconnaître.

Quant au collaborateur de la "Nouvelle France", nous sommes surpris de le voir se faire l'interprète d'une doctrine aussi fautive, nous dirions volontiers aussi monstrueuse, lui qui, si nous avons bonne mémoire, a dit les choses les plus désolantes non seulement des partisans de l'instruction obligatoire, mais de tous ceux qui se refusent à condamner cette théorie.

Dollars américains et guinées anglaises

(De "Events")

Les impérialistes qui aiment à parler d'un "Empire britannique Unifié" et qui croient quelquefois que les colonies, ainsi qu'on nous nomme encore le Canada et l'Australie, devraient approuver et accepter tout ce qui est fait par une administration politique à Londres — que cette administration soit ou non dépourvue en esprit, en talent ou en prestige — sont toujours peints de voir publier le fait que les cabinets anglais, les uns après les autres, refusent d'accorder une préférence au bétail canadien débarqué dans le Royaume-Uni.

Pendant un grand nombre d'années, le fait de débarquer le bétail canadien en Angleterre et en Ecosse, et de l'engraisser avant de le mettre sur le marché, a été considéré comme un grand privilège que les Anglais, étant donné que les États-Unis étaient obligés d'abattre leurs bestiaux immédiatement au port d'arrivée. Peu à peu, le gouvernement anglais a décidé de retirer ce privilège et de placer le bétail canadien sur le même pied que celui des États-Unis. Théoriquement, une

agitation s'est formée pour faire lever cet embargo sur le bétail canadien.

Loi de se rendre aux demandes des Canadiens, le gouvernement britannique fit mettre ses règlements sous forme de loi sanctionnée par le Parlement, et de cette façon il ne faudrait rien moins qu'un acte du Parlement pour remettre en vigueur les privilèges accordés autrefois au bétail canadien. Ceux qui essaient de se convaincre que tout ce qui discrédite l'administration de la Grande-Bretagne discrédite également l'administration de l'Empire, disent que ce privilège n'a que peu ou pas de valeur. Cependant, les documents de la Chambre des Communes du Canada ne sont pas d'accord avec une telle théorie, et il y a en Angleterre des députés libéraux qui font en ce moment un article de leur programme de la question de l'embargo sur le bétail canadien. L'administration Laurier, par l'intermédiaire de l'honorable M. Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, a obtenu des changements dans le système de quarantaine des États-Unis, de telle sorte que ce qui est perdu en Angleterre est rattrapé aux États-Unis. Nous respectons tous le drapeau et nous sommes tous prêts à le défendre s'il est en danger, mais les commerçants ont besoin d'un marché pour écouler leurs produits, et il nous semble que les dollars des Américains sont aussi bons que les guinées anglaises.

On demande

Le numéro 2 de la première année du "Nationalist", pour compléter une collection.

L'invention Lemire

Le pub e est invité à l'examiner et à formuler ses objections

Quelques-uns de ses avantages, vus par un profane

Depuis nombre d'années, la Commission du commerce intérieur ("Interstate Commerce"), aux États-Unis, presse les administrateurs de chemins de fer d'adopter des appareils automatiques pour la prévention des accidents. Ce n'est pas sans raison, car il y a 3,787 employés et voyageurs tués, et 51,343 blessés sur les réseaux américains et canadiens durant la seule année de 1904, et les compagnies perdent chaque année pour des millions de piastres de matériel. Cependant, l'avis de la commission n'est pas suivi, sans effet, les compagnies ne voulant pas se mettre en frais d'installer des appareils qui seraient ensuite trouvés défectueux. On a préféré attendre un système qui fournisse toutes les garanties d'efficacité désirables, et dont l'application soit cependant peu coûteuse. Ce double avantage se trouverait dans le sémaphore automatique Lemire, dont le plus grand journaux de Montréal ont déjà parlé.

Le mécanisme du système Lemire, très simple, est fort et bien établi, partant, peu susceptible de se déranger. Il ne sera peut-être pas superflu d'en donner une nouvelle explication, même après toutes celles, plus ou moins exactes, que l'on peut lire dans les journaux.

Le danger est évité par un électro-sémaphore à disque installé sur un fil "mort" qui, s'électrisant au passage du train, met le disque en mouvement. L'électricité est fournie par des piles sèches ou des piles à liquide, et la force nécessaire n'exécute pas celle qu'il faut pour faire fonctionner un appareil télégraphique.

Pour garantir l'entière sécurité des trains, il est indispensable de placer un sémaphore de chaque côté de la gare. La distance est facultative, suivant l'intervalle ou l'espace qui sépare les trains. Chaque sémaphore est muni d'un instrument, et si le système est dérangé, il reste à sa position normale, "danger", tant que les appareils n'ont pas été réparés. Ce cas ne peut d'ailleurs se produire que très rarement, tous les appareils et instruments étant dissimulés.

Vest-on un exemple du fonctionnement du système sur voie simple?

Sur une longueur de voie donnée, un train qui circule, disons entre trois stations, se trouve protégé dans une direction comme dans l'autre. Il est impossible qu'un train en rejoigne un autre par un signal ne peut indiquer le "voie libre" qu'autant qu'il n'y a aucun train sur la section commandée par ce sémaphore. Aussitôt qu'un train entre sur une section, N° 1, par exemple, il fait de l'entrée, et ce sémaphore ou signal ne pourra indiquer la "voie libre" que quand le train sera entré sur la section N° 2. Le sémaphore qui se trouve à l'autre extrémité ne pourra se rouvrir que quand le train l'aura passé.

Il est donc évident que deux trains ne peuvent se trouver sur la même section en même temps. Dans le cas où un train rente en détresse, les deux sémaphores sont invariablement au "danger", et ils ne peuvent donner le signal de "voie libre" avant que le train ait continué sa route et soit entré sur une autre section.

La facilité d'emploi du système est encore plus grande, peut-être, sur une voie double, car ici nous n'avons (à moins d'ordres tout à fait spéciaux) que des tampons à craindre. Les sémaphores opèrent de la même façon. Les signaux portent deux signaux, un pour la voie montante, un pour la voie descendante. Un appareil spécial et un tableau de distribution ("switch") sont placés dans le bureau du chef de gare, qui peut ainsi envoyer des signaux aux trains partant ou arrivant sur les deux sections voisines, de même qu'il peut, s'il le désire, recevoir des signaux des trains qui arrivent.

Un train stationnant au gare est libre d'en sortir quand il le veut, et le signal s'ouvre devant lui, mais un autre train ne saurait entrer en gare sans la permission du chef.

Le système peut servir sur les voies doubles comme sur les voies simples. C'est un grand avantage, car la plupart des systèmes de "block" ou d'espace ne peuvent être utilisés que sur les voies doubles.

Les poteaux de télégraphe peuvent servir pour le posage des fils, qui sont des fils d'acier ordinaires.

Tous les sémaphores et tous les instruments sont reliés ensemble d'un bout de la ligne à l'autre, et de l'autre extrémité d'une division à l'autre extrémité.

Les points de contact sont placés de chaque côté des sémaphores, à une distance qui permette au mécanicien de voir son signal et d'avoir amplement le temps d'arrêter son train.

Pour obtenir le point de contact, il suffit d'isoler une longueur de rail; on ne pas s'occuper du reste de la voie ferrée.

On peut placer, si cela est jugé nécessaire, une "aiguille de déraillement", qui servirait dans le cas où le mécanicien n'aurait pas tenu compte des signaux.

Bref, le système Lemire tend à la perfection parce que, en bon état de fon-

ctionnement, il empêche tout accident, et qu'il indique "danger" dès qu'il devient hors de service; parce que, contrairement à la plupart des autres systèmes semblables il protège le train à l'avant comme à l'arrière, avec une dépense minimale d'énergie électrique; parce qu'il permet au chef de gare de se tenir en communication avec le chef du train en mouvement, et vice versa; parce qu'il est virtuellement à l'abri de tout dérangement; etc., etc. "L'Automatic Railway Signal Co.", qui en est propriétaire, est en pourparlers avec les plus grandes compagnies de chemins de fer du Canada et des États-Unis pour en munir leurs réseaux, il a été approuvé par tous les experts auxquels ils a été soumis, et tout fait espérer qu'il sera avant longtemps d'un usage général en Amérique.

On peut le voir fonctionner dans les chambres 806 et 807 de l'édifice New-York Life; si cet examen révélait des inconvénients ou des défauts, que nous n'avons pas remarqués, on est prêt d'y faire notre attention et nous les signalerons à notre tour à la Compagnie, qui se fait fort de résoudre toutes les objections. Inutile de dire que nous serions heureux de voir la question de la prévention des accidents de chemins de fer résolue d'une manière pratique par des Canadiens-Français.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

CLAVIGRAPHES

Nous avons dans le moment un bon assortiment de machines à écrire DERNIERS MODELES, que nous offrons à des prix exceptionnellement bas. Ces machines ont déjà servi, mais si peu qu'à moins d'être connaisseur, il est impossible de les distinguer des machines neuves. Nous n'avons qu'un nombre limité de ces machines, que nous offrons aux prix suivants:

5 Underwood No 4 & 5	\$95.00
8 Remington No 7	75.00
4 " 6	70.00
5 Smith Premier No 4	75.00
6 New Century No 5	55.00
9 Hammond	55.00
4 Oliver	45.00
7 Empire	40.00

THE CANADA OFFICE SUPPLY Co., 93 rue Saint-François-Xavier, Montréal.

THEATRE DES NOUVEAUTES

COMEDIE FRANÇAISE

Tél. Bell: Est 1385

SEMAINE DU 16 OCTOBRE

"LA VIE DE BOHEME"

Pièce en 5 actes, par H. Murger et Th. Barrière

Intermèdes tous les lundis.

Matinée samedi.

Semaine prochaine: "LE PRINCE Zilah".

THEATRE NATIONAL

1440 RUE SAINTE-CATHERINE

Téléphone Bell: Est 1736

Téléphone Marchands: 329

Semaine du 16 Octobre

"L'ENFANT DU REGIMENT"

Attraction: FERTINEL et NEUILLET dans leurs fameux DUOS COMIQUES

Jendi, 19 octobre, grande soirée de gala.

PRIX: Matinée, 10, 15, 20, 25 et 30c. Soirée, 10, 25, 35, 40 et 50c.

THEATRE FRANCAIS

Matinées tous les jours

Semaine du 16 octobre 1905

REPRISE DU GRAND SUCCES

"Les Pauvres de Paris"

PAUL CAZENOVE DANS "PLANTEROSE"

VOYEZ:

C'est un plaisir de se raser avec un
Rasoir de Sûreté
"STAR"
UNE MINUTE suffit pour le faire.
On se rase très net, sans irritation et
sans écorchures.



Jeunes ou vieux
se rasent SANS
AUCUN DANGER.
O'est une
merveille pour
les gens nerveux
ou pour barbes
dures et paques
tendres.

Prix \$2.00

L. J. A. SURVEYER
6 rue Saint-Laurent
Satisfaction garantie ou argent remis

**L'élection de
Saint-Sauveur**
Le Dr Côté, le candidat anti-
parentiste, obtient
784 voix de ma-
jorité

(Dépêche particulière au "Nationaliste")
Québec, 14 octobre. — Les derniers ré-
sultats de la élection ont été connus hier
soir à Québec. Il s'agissait de remplacer
l'ancien premier-ministre comme député
de Saint-Sauveur. Il n'a pas pris part
personnellement à la lutte, mais toutes
les influences dont il pouvait disposer
ont été mobilisées en faveur du candidat
Rochette. Le Dr Charles-F. Côté avait
pour lui le Dr John, député de Québec-
Est, M. Armand Lavergne, député de
Montmagny (qui pratique maintenant le
droit à Québec), et autres anti-parentistes
connus. A vrai dire, la campagne a
eu lieu en grande partie sur des person-
nalités. M. Lavergne n'a cependant jamais
perdu une occasion, dans ses discours,
d'exposer les réformes économiques récla-
mées par le groupe nationaliste. Or, le
Dr Côté a obtenu 784 voix de majorité.
M. Rochette perd son dépôt. La victoire
du Dr Côté a donné lieu à des réjouis-
sances extraordinaires.

Les conservateurs ont été pour la plu-
part en faveur du candidat anti-parentis-
te.

Aux abonnés

Les abonnés de la campagne sont
priés de se rappeler que la date qui ac-
compagne leur adresse est celle de l'é-
chéance. Il nous est dû à l'heure actuelle
quatre ou cinq cents piastres pour abon-
nement. Inutile de dire que cette somme
nous aiderait à développer le "Nationa-
liste" et à en faire un journal.

D'ici au premier janvier prochain, nous
donnerons cinq abonnements d'un an
pour trois piastres ; les anciens abon-
nés pourront profiter de l'occasion pour
se mettre en règle en joignant à leur nom
ceux de quatre abonnés nouveaux.

Il nous reste quelques centaines
d'exemplaires des numéros traitant de
l'avenir des Canadiens-Français. Tout
nouvel abonné aura droit à une collec-
tion complète de ces numéros. Nous se-
rions heureux d'en envoyer quelques-uns
aux directeurs de maisons d'éducation
gratuits aux directeurs de maisons d'édu-
cation ; les élèves y trouveront des sujets
de discussion.

Quelques-uns de nos abonnés de la ville
d'études et de discussion.

Il nous est regrettable de ne pas recevoir le journal
régulièrement. On est prié de renou-
veler la livraison, dans certains quar-
tiers, à lieu de très bonne heure, et que
si le journal est laissé à la porte, il
court risque d'être chipé par les pas-
sants ou les petits vendeurs de jour-
naux. Un peu de surveillance ferait grand
bien.

**M. l'échevin Bastien
et le "Nationaliste"**

Le 16 octobre 1904, le "Nationa-
liste" a publié au sujet de
certaines ventes de "décentes" de la
ville de Saint-Louis, un article qui a
été considéré comme une attaque contre
l'intégrité personnelle de M. l'échevin
Bastien. M. Bastien a pris une
action contre notre journal, tout en
déclarant qu'il n'en voulait pas à notre
bourse.

L'article en question était intitulé :
"Odorat affaire. — Comment l'éche-
vin Bastien a fait \$10,000 de profit en
quelques heures."

Nous avons depuis acquis la certitude
que les faits relatés dans cet arti-
cle sont faux en ce qu'ils por-
raient porter atteinte à l'honorabilité
de M. Bastien.

Nous avions été induits en erreur
par une interview de l'ex-maire Gél-
inas, parue dans le "Witness", et par
les déclarations d'autres personnes.
Nous avons pu constater par la ré-
solution unanime du conseil de Saint-
Louis comportant acceptation de l'of-
fice de M. Bastien, que le témoi-
gnage de M. Tancrède Bienvenu, gerant
de la Banque Provinciale, ou une gar-
tie des "décentes" fu place, car il
n'y a pas pour M. Bastien ni profit de
\$10,000 ni aucun autre avantage il-
légitime propre à ternir sa réputation.
Nous sommes en état de reconnaître
que M. Bastien n'a exercé aucune con-
trainte sur le conseil ni sur qui ce
soit dans l'achat de ces "décentes",
qui étaient sur le marché depuis long-
temps.

Il s'ensuit que l'allusion que nous
faisions à cette transaction dans le
même numéro de notre journal, dans
un article intitulé "La maison For-
get à Maisonneuve", n'avait pas sa rai-
son d'être.

Mort d'un bon citoyen

Montréal a perdu l'un de ses bons ci-
toyens par le décès de M. Joseph Ro-
billard, ex-député, membre du "Board of
Trade", de la Halle aux Blés, de la
Chambre de Commerce et de plusieurs au-
tres corps commerciaux.

M. Robillard était le type du Canadien
arrivé par le travail à une belle fortune,
tout en restant fidèle aux traditions es-
sentielles de sa race.

Ses funérailles auront lieu mardi ma-
tin à 9 heures à l'église de Saint-Louis-
de-France.

AVEZ CONFIANCE

dans les remèdes qui sont fabriqués au
pays. Le Docteur Roussel est au Ca-
nada, par des Canadiens et pour des Ca-
nadiens. L'essayer, c'est s'assurer une
immédiate guérison de tout mal de gorge.

M. Mulock

Depuis que le "Nationaliste" existe,
il ne s'est pas privé de censurer sévè-
rement les hommes publics qui lui
semblaient le mériter. Il en est un ce-
pendant qui par son civisme, sa droi-
titude, son intégrité, son amour du tra-
vail, a heureusement échappé à sa cri-
tique : nous voulons parler de sir
William Mulock, dont le retrait inop-
iné vient de causer un tel émoi au
Canada.

M. Mulock mérite une place d'hon-
neur dans l'histoire politique cana-
dienne, et cela à plus d'un titre.

Il a réduit la franchise postale à
deux sous sans diminuer les recettes
ni accroître les charges du trésor fédé-
ral.

Riches à millions, il s'est occupé des
intérêts ouvriers avec une sollicitude
dont la presse oppositionniste l'a sou-
vent raillé, mais qui, au témoignage
unanime de ceux qui l'ont vu à l'œuvre,
n'en était pas moins sincère. Il a
créé le ministère du Travail et la
"Gazette du Travail". Il a cherché à
améliorer le sort des employés des
chemins de fer de l'Etat en deman-
dant la création d'une pension de re-
traite à leur bénéfice.

Entré à la direction des Postes avec
les idées et les manières d'un grand
seigneur insensible aux besoins de ses
subordonnés, il est graduellement de-
venu, par le seul effort de sa volonté,
un des membres les plus humains et
les plus justes du cabinet.

A plusieurs reprises, lorsque l'opini-
on du Canada anglais s'égare en
bloc dans la voie de l'impérialisme
militaire et commercial, et que l'On-
tario, sa province, invitait le gouver-
nement à tendre la main à M. Cham-
berlain, il a pris une attitude natio-
naliste. Aimant sa race, il a travaillé
à l'union morale de l'Empire bri-
tannique par l'établissement du câble
transpacifique et diverses mesures ad-
ministratives ; c'était légitime, qui
pouvait l'en blâmer ? Mais sitôt re-
venu de l'embellissement général de 1899
et de 1900, il a été avec M. Sifton,
dont ce ne fut certainement pas l'acte le
plus compréhensible — il avait fini par
se dégarer du préjugé national au
point que cela est possible à un ca-
ractère hanté et dominateur. Il avait
appris le français, il estimait ses em-
ployés de langue française, dans tous
ses actes administratifs il s'efforçait
de se pénétrer du principe constitu-
tionnel de l'égalité des races. Dans la
dernière question scolaire il renou-
ça à ses vues personnelles pour accepter la
proposition Sifton ; ceux qui ont vu
le fond de cet émouvant épisode de
notre histoire politique, affirment que sa
droiture autant que son attachement
personnel à M. Laurier l'aurait fait
accepter la première rédaction de la
clause 16.

Enfin, et ce ne sera pas son moindre
titre de gloire, il a été dans le
gouvernement le résisteur le premier
à prêcher la séparation du public
aux coalitions d'intérêts particuliers.
Une étude sérieuse de l'exploitation
des télégraphes et des téléphones l'a-
vait convaincu que le bien public exi-
geait la nationalisation de ces deux ser-
vices. A la dernière session parlemen-
taire, une commission nommée à cet
effet demanda fin enquête qui s'était
demandé ministre, aurait certainement
abouti qu'à la grande réforme précon-
isée par lui.

Bref, s'il n'a pas montré dans le
maintien des foules la souplesse qui
gagne invariablement les élections, il
a déployé dans l'exercice de ses fonc-
tions ministérielles des qualités rares,
qui ont mérité le respect et l'admira-
tion du gouvernement comme le rôle,
surtout, et menacé tantôt par l'intolé-
rance nationale ou religieuse, tantôt par
les appétits matériels qui dans tous
les pays ne s'assouissent aux dé-
pens du public.

Pourquoi est-il sorti du ministère ?
Dans un communiqué à la presse, il
allègue la rai de santé. Mais les
plus curieux que sa maladie se soit dé-
clarée tout à coup, sans que personne
l'ait vue venir ? On savait qu'il souf-
frait d'un léger mal d'estomac, mais on
ne croyait pas qu'il dut pour cela
rentrer dans la vie privée, juste au mo-
ment où le Parlement était saisi d'un
projet de nature à lui créer de fortes
sympathies et d'un grand succès de
pays. Peut-être conviendrait-il de
chercher ailleurs le secret de sa démis-
sion.

M. Laurier, si dévoué à lui-même
des biens de ce monde, a toujours eu
une admiration et un respect étranges
pour les politiques "hommes d'affai-
res", et une sorte de mépris pour les
idéalistes. Il a combé de faveurs
MM. Blair et Sifton, que tout le monde
designait comme des brigands
longtemps avant leur sortie du minis-
tère. Il a quelquefois puni l'indisci-
pline chez ses lieutenants, il n'a ja-
mais puni la concussion (la campagne
protectionniste de M. Tarte l'a irrité,
l'affaire du Drummond et l'achat de
la "Dépêche" lui avaient paru très ha-
bituels). Il veut bien faire de grandes
choses : la construction d'un nouveau
transcontinental, le développement de
notre commerce, sont des faits aus-
quels il est fier d'attacher son nom ;
mais il ne voit pas la nécessité d'em-
pêcher une malpropreté si elle ne crée
pas les yeux à tout le monde ; surtout il
trouve absurde de vouloir assurer, au
peuple, en matière économique, une
protection, des garanties, des avan-
tages dont celui-ci, assez souvent, ne
comprend pas l'importance. Il est, chez
les Canadiens-Français, un spéci-
men unique de ce mélange de cynisme
et de puritanisme que l'on trouve
dans certains hommes d'Etat anglais
auxquels il ressemble par le masque et
par la pose. Il avait pour son collè-
gue Mulock une affection véritable, un
attachement désintéressé. Mais il
aime bien aussi le sénateur Cox, qui
a des intérêts dans la plupart des en-
treprises visées par les projets socia-
listes de l'ancien directeur des postes.

Mais il ne peut se passer du sénateur
Macdougall. La fois directeur du
"Herald" et gros actionnaire du télé-
phone Bell, mais il ne dédaigne pas de
soigner la famille Forget dans la per-
sonne de M. Préfontaine, et l'on sait
comment ces gens-là peuvent s'accor-
der avec un visionnaire qui fait pas-
ser l'intérêt public avant tous les au-
tres. Sans connaître personnellement
le ministre démissionnaire, nous ne
serions pas surpris s'il quittait le
ministère l'amertume dans l'âme.

OLIVIER ASSÉLIN.

**Les bons de
commerce**

M. WILDER INAUGURE UN NOUVEAU
SYSTÈME POUR SE CONFORMER
À LA LOI

M. H. A. Wilder, au cours d'une en-
trevue publiée il y a quelques jours dans
le "Herald", a donné des explications com-
plètes sur son nouveau système de bons
de commerce ou "trading stamps".

Il déclare que ce système n'est pas en
contravention avec la loi Fitzpatrick,
mais est conforme en tous points à ses
exigences. On, pour citer textuellement
ses paroles :

"Nous nous conformons entièrement à
la loi. Elle permet au marchand de don-
ner un bon de remise ou "Trading
stamp" s'il le désire, du moment qu'il se
soumet à certaines conditions. Une de ces
conditions, c'est qu'il rachète lui-même
ses bons. Notre système consiste
à faire imprimer des bons pour le
marchand et à exécuter certains
contrats d'annonces conclus avec lui. Nous
sommes qu'une sorte de chambre de
compensations ou "clearing house" ; nous
acceptons toutes sortes de timbres ou de
bons, sans cependant les rembourser.
Nous recevons les bons d'où qu'ils vien-
nent ; quand le nombre en est suffisant,
nous les faisons payer, soit en
argent, soit en marchandises prises chez
le marchand, qui a un compte ouvert
chez nous."

"Nous avons soumis notre plan à plu-
sieurs avocats éminents et tous le disent
absolument légal."

"C'est une modification de l'ancien
système de "timbres", modification faite
pour éluder la loi ?

"Non pas, en ce sens que le client
pourra toujours obtenir en argent la
valeur de ses bons en faisant ses
achats. Mais comme la somme est
si insignifiante, il la préférera collec-
tionner les bons, et c'est pour lui per-
mettre de les amasser que notre compa-
gnie est organisée. De même, si un client
possède des timbres de diverses maisons
il n'a qu'à nous les apporter et nous les
échangeons pour des timbres d'autres
maisons. Mais, encore une fois, nous ne
payons rien nous-mêmes. Seuls les mar-
chands ont le droit de reprendre les bons
qu'ils ont émis."

**Une entreprise
canadienne**

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MU-
TUELLE DU CANADA CONTRE LE
FEU

Après avoir traversé une période diffi-
cile, où elles eurent à vaincre des défi-
cences engendrées par certaines fautes re-
tentissantes, les compagnies d'assurances
canadiennes-françaises sont en train de
prendre dans notre vie économique la
place qu'elles devraient y occuper depuis
longtemps. Chaque année marque un pro-
grès dans les affaires, soit une augmen-
tation de \$1,000,000, soit une augmen-
tation de \$1,000,000. Ce qui rend cette
expérience porte des fruits dont les ad-
ministrations font bénéficier les action-
naires et le public. Ce n'est pas encore
l'âge d'or, mais c'est évidemment le pré-
lude d'une ère meilleure, beaucoup meil-
leure que celle qui finit.

Ces réflexions nous sont venues à la
lecture du rapport de la Compagnie
d'Assurance Mutuelle du Canada pour
l'exercice 1904-1905—rapport dont on
nous permettra de citer quelques
passages. Laissons la parole au pré-
sident, M. R. Dufresne :

"Nous avons eu en 1904-1905 des as-
surances nouvelles pour \$1,097,348.48 de
plus qu'en 1903-1904, au 31 août 1905,
nous avions \$5,331,641.33 d'assurance en
vigueur ; au 31 août 1904, nous en
avions exactement \$4,512,893.79.

"Notre revenu a été de \$55,043.22, aug-
mentation nette de plus de \$10,000.00
sur 1903-1904. Nous pouvons compter
sur un revenu d'au moins \$75,000.00 en
1905-1906.

"Notre surplus qui était de \$72,272.05
le 31 août 1904, était de \$81,114.62 à la
même date, soit une augmentation de
\$8,842.57. Ce qui rend cette augmen-
tation beaucoup plus importante
qu'elle ne paraît de prime abord est de
fait qu'elle est produite presque en entier
par la diminution du passif, qui a été ré-
duit de \$11,017.92 à \$23,281.23, soit
\$7,136.00. L'augmentation de notre ac-
tif n'a pas été aussi considérable ; elle a
été de \$1,105.88. Comme elle a été
produite surtout par les affaires des
derniers mois, et parce que notre
compagnie jouit d'un crédit et d'une cli-
entèle toujours grandissante, nous pou-
vons être certains d'une augmentation
considérable dans notre actif, nos affaires
nouvelles et notre revenu, pendant l'an-
née qui commence."

"Font fait que pendant l'exer-
cice courant, notre Compagnie va dis-
paraître le petit passif qui existe en-
core. D'ailleurs, quant au public et à nos
assurés, c'est déjà comme si nous n'en
avions pas, attendu qu'il est entièrement
consolidé et que nous pouvons appliquer
presque tout notre revenu à payer les
pertes et autres obligations courantes de
la compagnie."

Durant l'année 1904-1905, l'Assurance
Mutuelle du Canada a réglé une cinquan-
taine de réclamations formant une somme
totale de \$33,764.99 et provenant de
toutes les parties de la province de Qué-
bec, quelques-unes même de Hamilton,
Berlin et autres villes de l'Ontario. Cela
montre quelle ampleur ont pris ses opé-
rations.

Les administrateurs de la Compagnie
pour l'exercice 1904-1905 étaient à par-
ti M. Dufresne ; M. J. H. Joannette, avo-
cat au barreau de Montréal ; A. Tanguay,
propriétaire de l'hôtel Riendeau ; A. Fleury,
marchand de nouveautés ; M. Côme-Sé-
raphin Chénier, député ; M. le Dr D.-E.
Leclavacher et M. N. Gagnon, fabricant de
chaussures.

Le gérant de la Compagnie, M. Alexan-
dre-P. Sinar, est un des jeunes gens les
plus favorablement connus de Montréal,
ainsi que son assistant, M. John LeBou-
tillier.

Quoi qu'en pense Charlebois, la statue
de Crémazie semble devoir être érigée
dans un avenir assez rapproché. Bientôt
les passants cesseront de se demander
comme le révérend de notre dessin de pré-
mière page, à quoi doit servir cette pié-
re aux allures égyptiennes. Le buste a mis
le pied, pardon, la tête, au Canada. Il
est à la Douane. Encore quelques mois,
et il sera en place. On pourra alors gra-
ver sur le socle ces mots : "Aux grands
hommes, la Patrie lamine, mais recon-
naissante."

Avis public

Avis est par les présentes donné que
l'assemblée générale annuelle des mem-
bres de la "Pénitence", compagnie
d'assurance mutuelle contre le feu, se-
ra tenue le vendredi, 20 octobre cou-
rant, à une heure de l'après-midi, dans
une des salles du Club Jacques-Car-
tier, 45 rue Saint-Vincent, Montréal,
pour la lecture du rapport de fin
d'exercice, l'élection des directeurs et
autres fins.

Par ordre,
J.-L. H. MARCII,
Secrétaire.
Montréal, 4 octobre 1904.

**La succession
de M. Turcotte**

On pense bien que les candidatures à la
succession de M. Turcotte comme pro-
cureur de Montréal ne font pas défaut.
Les plus sérieuses pour le moment sem-
blent être celles de MM. Arthur Delisle
et Calixte Lebeuf.

Ces deux messieurs ont pris une part
active à toutes les luttes du parti libé-
ral depuis vingt ans. L'un dans "Elec-
tion" et "Union libérale", l'autre dans
la "Patrie", ils ont porté de rudes coups
à l'organisation conservatrice alors qu'il
le semblait inébranlable. M. Delisle a été
député de Portneuf ; il céda son siège
à sir Henry Joly de Lotbinière en 1896
pour favoriser les vues de M. Laurier.

Lens juges, nous dit-on, verraient d'un
bon œil la candidature de M. Delisle. Les
employés, désirant avant tout un chef de
bonne humeur, soupçonneraient le choix de
M. Lebeuf.

En tout cas, le premier-ministre et pro-
cureur-général, M. Gouin, serait bien dé-
cidé à ne donner la succession de M.
Turcotte qu'à un serviteur éprouvé de la
cause libérale.

**L'annexion de la Côte-des-
Neiges**

Le conseil municipal de la Côte-des-
Neiges a décidé de modifier ses condi-
tions d'annexion à la ville de Montréal.
Le conseil de Montréal a fait remar-
quer, lors de sa dernière conférence, que
les conditions demandées par la Côte-des-
Neiges étaient trop onéreuses. L'établis-
sement d'un service d'eau dans la mu-
nicipalité voisine coûterait \$60,000 envi-
ron, et le village des rues entraînerait
aussi des dépenses qu'il est peu opportun
de faire en ce moment. M. le maire Bru-
net a décidé d'accepter un nivellement moins
coûteux que celui qui avait été demandé.
Le projet de règlement sera soumis
aux propriétaires de la municipalité et
on ne croit pas qu'il y ait d'opposition.

"L'Avenir de l'Est"

"L'Avenir de l'Est", organe des inté-
rêts de Maisonneuve et des municipalités
voisines, vient de paraître après deux
mois de repos. Il entrera la semaine der-
nière dans sa deuxième année d'existence.
Ce n'est pas très vieux ; il paraît cepen-
dant que c'est un bel âge pour les feuil-
les de la banquette. Continuez !

Les Français au Canada

Le "Bulletin" de la semaine passée a
donné asile à la prose d'un monsieur
"Squire", qui, tout en s'annonçant com-
me Français, prend une colonne entière
pour dire des injures aux Français qui
habitent Montréal, en particulier à ceux
qui ont été domiciliés au Canada.

Nous ne savons pas où M. Squire a
pris ses renseignements. Mais il nous
semble qu'il aurait pu attendre d'avoir
demeuré au pays plus de trois mois avant
de juger ceux qui l'habitent.

M. Squire a des prétentions, nous di-
ton. Il veut devenir rédacteur d'un jour-
nal montrealais. S'il est pour faire
courir le directeur qu'il a cru devoir sa-
luer ses compatriotes, nous ne le compli-
mentons pas sur son ingénuité, car le
moyen est mauvais : on ne paie les tra-
ites que tant qu'on ne peut s'en passer.

Parlons Français qui habitent Mon-
tréal, il y a des malappris. M. Squire le
prouve, mais il y a aussi, et c'est la ma-
jorité, d'honnêtes gens qui gagnent leur
vie sans flatter les Canadiens et sans es-
sayer de le faire.

On se méfie toujours de ceux qui rient
"Au loup !"

P.-M. B.

Personnel

Les amis de M. Tancrède Jodoin, avo-
cat, se sont réunis hier soir pour enter-
rer sa vie de garçon. L'assemblée était nom-
breuse et de jolis discours ont été pro-
noncés par M. E. Biron, le héros de la
fête, et l'avocat Beauchamp, père de la
future mariée. Un service d'argenterie a
été présenté à M. Jodoin, par ses amis.

Remarque à la fête : M. D'Amour, Dr
Vadeboncoeur, J.-L. Turle, A. Bérubé,
T. A. Chénier, J. B. Bouchard, St. Rié-
dume, N. Normandin, A. Houle, J. Wall,
O. Demers, Ed. Biron, A. Millette, etc.,
etc.

M. George-W. Stephens, le nouveau
député de Saint-Laurent, remercie par
l'intermédiaire du "Nationaliste" ceux
qui l'ont aidé à se faire élire, et leur
promet qu'il s'efforcera de se montrer
digne de leur confiance.

Madame J. Jassin, de Saint-Laurent,
mère du supérieur du collège de
Saint-Thérèse, a été transportée hier
après-midi à l'hôpital Notre-Dame où elle
doit subir une grave opération. Mad-
ame Jassin est âgée de soixante-trois ans.

Nous avons le regret d'apprendre la
mort de Mme P.-E. Panetier, épouse de
M. Panetier, bien connu des Trouvaires.
Madame Panetier était douée de toutes
les qualités qui font la femme distinguée.
Nous offrons à sa famille éplorée nos
plus sincères condoléances.

M. J.-A. Bacon, de la maison H.
Lamontagne et Cie, qui a été assez
gravement malade, se porte mieux.
Il espère pouvoir vaquer à ses occupa-
tions dans quelques semaines.

Le propriétaire-éditeur de "L'Ave-
nir de l'Est", M. L.-B. Fontaine, est
depuis lundi dernier le père d'un gar-
çon. Parrain et marraine, M. et Mme
J.-B. Adam, parents de madame Fon-
taine.

Madame LeCavalier, née Laporte, est
depuis quelques jours l'heureuse mère d'un
garçon.

M. le notaire L.-G. Belzile, maire de
Rimouski, est en ville. Il est venu né-
gocier l'émission de \$75,000 d'obligations
municipales. Madame Belzile, née Glea-
son, l'accompagne.

Belle perspective

Un journal de Hartford, qui passe pour
l'organe de l'évêque de ce diocèse, pré-
tend que le pape approuve la politique
d'assimilation poursuivie dans quelques
diocèses du Nouveau-Angleterre et en
particulier par Mgr Tierney dans celui de
Hartford.

Cela n'est pas d'impossible, car en ré-
sulté, les chefs de l'élément canadien aux
Etats-Unis ont beaucoup parlé depuis
quelques années, mais peu agi.

Mgr Sottili, durant son séjour aux
Etats-Unis, fut appelé à se prononcer sur
la nécessité des écoles nationales, avec
un beau talent d'Italien, il répondit sans
rien dire.

M. Daniel Côté, ancien député de Bid-
deford à la législature du Maine, a dé-
claré au rédacteur de "l'Opinion publi-
que", de Worcester, que si l'usage du
français est prescrit dans les écoles du
diocèse de Portland, plus de 25 pour
cent des ouailles de Mgr O'Connell cesser-
ont toute pratique religieuse.

M. Côté représentait les villes de Bid-
deford et de Saco au grand congrès ca-
tholique de Baltimore.

AU GYMNASSE. — Sont arrivés hier
pour remplir un engagement de deux se-
maines au Gymnase : Mlle Belzile, de
Brate, condamnée ; et Madame Del-
vino, prestidigitatrice ; des magiciens,
des danseuses, etc.

LE SPORT

Football
A Montréal :
Rough Riders d'Ottawa, 18 ; Mon-
tréal, 12.
Collège d'Ottawa, 9 ; McGill, 8.
A Ottawa :
Saint-Patrice, 17 ; Westmount, 6.
La victoire des Rough Riders leur don-
ne victorieusement le championnat de la
ligue senior.

Crosse
LAVAL CONTRE SAINT-MARIE

L'équipe de crosse de l'Université a
battu le Collège Saint-Marie par un
score de 10 contre 8. La lutte a été
très vive. L'Université avait une équipe
solide et savante. Celle du Collège était
rapide et mieux entraînée. Des deux
côtés, plusieurs joueurs se sont révélés de
première force.

MM. E.-C. St-Père et R. Lanthier ont
servi d'arbitres.

La direction du National mérite des
félicitations pour avoir mis gratuitement
son arène à la disposition des amateurs.

St-Marie :
Carrier, G. ; Lanthier,
Bélanger, P. ; Lalonde,
Pépin, C. P. ; Dockett,
Delorme, Défense ; Patenaude,
Coutu, Défense ; Clément,
Bourque, Défense ; Guimond,
Trudeau, Centre ; Cousineau, D.
Dockett, Attaque ; Lamarche,
De Guise, Attaque ; Trudel,
Forgues, Attaque ; Lachapelle,
Hébert, O. H. ; Cousineau, O.
Huot, J. H. ; Millaire,
Umpires : B. Melançon, R. Cusson.
Chronométreurs : G. Grégoire, A. Jal-
bert.

La débandade continue

Une dépêche de Gardner à la "Tribune"
de Woonsocket dit que la cour Ferdi-
mand de l'ordre des Forestiers d'Amé-
rique, ayant son siège en cette ville, et la
Cour Mont Belvieu, de Winchendon, sui-
vront probablement l'exemple de Woon-
socket et de Springfield en secouant le
joug de la Haute Cour.

De son côté, le "Messenger", de Le-
wiston, annonce la défection probable de
la Cour Laval, de Brunswick (Maine).

**Le débalement des
trottoirs**

M. le maire Laporte est en faveur d'un
règlement qui obligerait la Ville à net-
toyer les trottoirs en hiver. Il est por-
tuné non seulement que le travail sera
mieux fait, mais que par suite de l'uni-
formité apportée dans l'ouvrage, les
trottoirs seront moins dangereux pour
les piétons et la Ville se verra épargner
des frais judiciaires qui s'élèvent tous les
ans à 25, 30 mille piastres.

L'expérience sera faite dans les trois
quartiers du centre.

LA BOURSE
COURS NEW-YORKAIS

(Communiqué par Brunet et Du-
puis, 86 rue St-François-Xavier,
Montréal.)

	Closure du oct.	Ouverture	Closure
Atchafson Common	89	88 1/2	88 1/2
Atchafson Pref.			
Am. Car Foundry	28 1/2	28	27 1/2
Am. Loco. Com.	59 1/2	61	60 1/2
Am. Loco. Mfg.			
Balt. et Ohio	113	112 1/2	112 1/2
Balt. et Ohio pref.			
B. Rapid Tran.	71 1/2	72 1/2	72 1/2
Can. Pacific	170 1/2	172 1/2	172 1/2
C.C. & St. L.			
Ches. et Ohio	56 1/2	57 1/2	57
Col. Fuel et Iron	46 1/2	47 1/2	46 1/2
Copper Amalgamated	85 1/2	86 1/2	84 1/2
Del. et Hudson	85 1/2	86 1/2	84 1/2
Erie	49 1/2	48 1/2	48 1/2
Erie Pfd.	80 1/2	81	81
General Elec.		179	179 1/2
Ill. Central	189 1/2		
Le. & N. Y. central.			
Mo. Kan. et Tex.			
Mo. Kan. et Tex. Pfd.			
Missouri Pacific			
New York Central	153 1/2	152 1/2	151 1/2
Ont. et Western			
Louis. et Nash.			
Manhattan Elev.			
Metcalf	126 1/2		
Missouri Pacific	104 1/2	104 1/2	104
New York Central	149 1/2	149	149
Ont. et Western	103 1/2	104 1/2	104 1/2
Pacific Mail	45	47 1/2	
Pennsylvania	143 1/2	143 1/2	144
Pro. Gas. Chgo.	103 1/2	103 1/2	103 1/2
Reading	121 1/2	121 1/2	121 1/2
Reading Pfd.			
Saco Island	33 1/2	33 1/2	33
Rubber Goods	52 1/2	52 1/2	52 1/2
Railway St. Spring	47	43 1/2	
Sugar	14 1/2		
St. Paul	180 1/2	180 1/2	180 1/2
Southern Railway	36 1/2	36	35 1/2
Southern Ry. p. f.			
Southern Pacific	69 1/2	69 1/2	69 1/2
Tenn. Coal et Iron	87 1/2	86 1/2	86 1/2
Union Pacific	132 1/2	132 1/2	132 1/2
U. S. Steel Com.	28 1/2	28 1/2	28 1/2
U. S. Steel Pfd.	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Leather Pfd.			
Wabash Pfd.	4 1/2	4 1/2	4 1/2
Twinn City			